CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 20 juin 2023 à 19 h, le conseil du 12e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 14 juin 2023 :

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Marque, M. Martial, M. Paris, Mme Pierre-Marie, M. Rebourg, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), M. Margain (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), Mme Montandon (pouvoir donné à M. Seingier).

Était absent : 0

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2023-111) 26 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

***

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

Début de l'enregistrement manquant.

"Nous sommes ravis de te retrouver, Margaret, en pleine forme. Tu es rayonnante. Bienvenue chez toi, dans la mairie. Je salue aussi la présence de Patrick Rebourg, ravie de vous accueillir dans ce conseil d'arrondissement du 12e ».

Délibération n° 12-2023-010 : Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 mai 2023.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

« Premier vote. Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, celle du mardi 23 mai 2023. Avez-vous des remarques avant que je le soumette aux voix ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie.

Personnes présentes à la séance du mardi 23 mai 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 20 juin 2023.

Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Martial, Mme Montandon (pouvoir donné à M. Seingier), M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 24 dont 3 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-112)

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Arrivée de Mme Charnoz après le vote de l'approbation du procès-verbal.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Avant d'en venir à notre ordre du jour, je suis saisie d'une demande d'intervention liminaire par les groupes de la majorité. Je passe désormais la parole à Mme Alice Coffin pour Les Écologistes."

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12e arrondissement :

"Merci, madame la maire. Bonsoir à toutes et tous. Je souhaiterais en ouverture de ce conseil dire quelques mots au nom du groupe écologiste et en tant qu'élue en charge des droits des femmes dans cet arrondissement.
J'aurais souhaité ne jamais avoir à prononcer ces mots. Je crains hélas au contraire que nous soyons de plus en plus nombreuses en tant qu'élues, femmes, cyclistes, écologistes, à devoir les exprimer.
Ce samedi 17 juin, la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle Pierre-Marie, a été la cible d'une agression caractérisée à quelques mètres de cette mairie, rue de Charenton. Une triple violence. Un homme, un motard, l'a agressée en tant que femme, en tant que maire écologiste, en tant que cycliste. Alors qu'elle circulait à vélo, ce motard qui roulait en sens interdit l'a frôlée. Emmanuelle Pierre-Marie lui a signifié qu'il était en infraction et s'est présentée comme la maire de l'arrondissement. S'en est suivi un flot d'insultes et de menaces. Qu'il me soit ici permis d'en citer quelques-unes pour qu'il ne fasse aucun doute sur le caractère sexiste de l'agression : « Je vais te pénétrer, je vais t'enculer », accompagnées de multiples doigts d'honneur. L'homme a ensuite percuté volontairement la maire avec sa moto avant de reculer et de tenter à nouveau de lui foncer dessus. Il a été forcé d'opérer un demi-tour en criant qu'il aurait la peau de la maire et qu'il revenait, ce qu'il a fait. Que soient ici remerciés les passants et passantes qui se sont interposés, ainsi que les représentants et représentantes des forces de l'ordre qui ont depuis interpellé le motard.
La maire a témoigné publiquement de cette agression et dénoncé la triple violence routière, sexiste et contre les élus. Car il faut bien comprendre ce qui se joue ici. Cette agression relève d'une volonté d'éliminer, d'effacer certaines d'entre nous de l'espace public. L'espace public a toujours été un lieu de pouvoir très particulier, un lieu de lutte pour les femmes, les féministes qui souhaitaient y faire valoir toute leur place. La politique écologiste menée par cette mairie, qui permet de redonner toute leur place aux piétons et piétonnes, aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes – la rue de Charenton est, rappelons-le, la première vélo-rue – s'inscrit dans ces combats. Ils sont liés. Je ne peux au nom du groupe écologiste que saluer le courage de la maire. Les habitants et habitantes du 12e qui la croisent chaque jour le savent, elle n'hésite jamais à donner de la voix lorsque certains, certaines estiment que cet espace public leur appartient et voudraient le règne du tout motorisé, le règne aussi de la virilité. Nous serons à ses côtés dans ce combat.
Merci aux milliers de messages de soutien d'Europe-Écologie-Les Verts, à celui de la maire de Paris Anne Hidalgo et de nombreux autres élus, tous bords confondus, de la capitale. Merci aux messages de soutien du ministre des Transports, Clément Beaune, et à de nombreux autres représentants et représentantes de l'État, de Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-

France, de David Lisnard, président de l'AMF. Merci aussi aux nombreuses associations qui se sont manifestées.
Il ne s'agit pas d'un cas individuel, mais d'un cas emblématique. Chaque jour, de nombreuses autres femmes, des hommes aussi bien sûr, subissent ces agressions. Nos pensées les accompagnent.
Nous savons que les intimidations continueront, mais nous ne nous tairons pas. Le courage politique nous impose de continuer.
Qu'il me soit aussi permis de saluer le courage individuel d'Emmanuelle Pierre-Marie. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Alice. Emmanuel Grégoire."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci, madame le maire. À mon tour de m'associer aux propos d'Alice Coffin. Nous avons déjà eu l'occasion en ouverture de la séance précédente de notre conseil de nous émouvoir de la situation de l'un de nos collègues en province lui aussi menacé. Et la presse relate en permanence les menaces qui sont dirigées contre les élus. Il peut s'agir d'ailleurs et, en la circonstance, madame la maire, vous en avez été victime, de menaces physiques. Mais il n'y a pas beaucoup plus de dignité dans les menaces verbales et les harcèlements auxquels nous assistons et dont beaucoup d'entre nous sont victimes. On est dans un moment trouble de la vie politique et de la vie sociale de notre pays. Mais rien ne peut justifier que les élus soient, quelle que soit leur couleur politique, leurs qualités et peut-être même leurs défauts, victimes d'agressions et, en particulier, aussi grave que celle dont vous avez été victime, madame la maire.
Donc, très solennellement, au nom de l'ensemble du groupe, je vous adresse tout notre soutien. Nous faisons confiance à la justice pour remplir le rôle qui est le sien. Il faut que chacun prenne conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de la gravité du moment de bascule que vit notre pays et qu'il faut pouvoir reposer les règles, pouvoir rappeler quelques éléments manifestement assez fondamentaux du débat public et de la relation à l'autre. Parfois, il leur arrive même d'ignorer que nous sommes élus.
En tout cas, un mot personnel, madame la maire, et à travers vous, votre fonction et l'ensemble des collègues que nous représentons ici, dire que nous faisons ce que nous pouvons pour nos concitoyens et que cette espèce de déferlement de haine, de rancœur, d'invectives parfois aidées par l'anonymat des réseaux sociaux ou parfois par l'inconscience de comportements violents, il faut que cela cesse parce que ce n'est que l'un des nombreux symptômes de l'état très gravement malade de notre démocratie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Emmanuel. M. Nicolas Bonnet-Oulaldj."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12e arrondissement :

"Madame la maire, mes chers collègues, au nom des élus communistes de tout Paris et du 12e, nous souhaitons tout d'abord solennellement vous apporter notre soutien, être dans la suite des propos d'Emmanuel Grégoire et d'Alice Coffin pour condamner très fermement cette agression, triple agression, comme cela a été rappelé par Alice Coffin, qui ne doit pas rester sans suite et doit mener à la réaction des élus, mais des citoyens de Paris et même de toute la France, pour plusieurs raisons.
D'abord, ce que vous avez vécu ce week-end est malheureusement ce que certaines femmes vivent au quotidien à Paris. Des témoignages nous remontent régulièrement de nos proches. Personnellement, ma femme se déplace à vélo tous les jours et est confrontée à des comportements de ce type sans cesse, ce qui montre qu'il y a évidemment une attitude très sexiste et machiste derrière ce type d'agression. Ce qui nous amène à renforcer nos actions de prévention, de formation, pour permettre aux femmes de rouler en toute sécurité à Paris et tout ce que l'on fait notamment sur les activités autour du vélo. Il y aura d'ailleurs à ce conseil une délibération sur les associations qui interviennent dans le vélo, c'est quelque chose de très important. Je note aussi que les débats que l'on a pu avoir sur les ateliers de réparation à destination des femmes sont aussi des enjeux fondamentaux sur cette question de la culture du sexisme, notamment dans le vélo.
Deuxième chose, Emmanuel Grégoire l'a évoqué, je vais être bref, mais la place d'un élu, sa parole, doit être respectée. Toute agression envers un élu de la République, quel que soit son bord politique, doit être sanctionnée, condamnée. Nous avons des élus aujourd'hui qui démissionnent pour des menaces de mort, des atteintes à leurs biens personnels, des agressions, et ce n'est plus acceptable. Notre parole collective d'élus doit se faire entendre dans ce cadre-là.
Je voudrais le dire sans lien évident, mais nous avons été nous aussi victimes il y a un week-end passé d'une inscription xénophobe sur notre permanence dans le 12e qui était caractérisée d'extrême droite, qui s'accompagnait aussi d'une montée d'agressions et de tags antisémites, racistes, xénophobes à la fois dans Paris, mais aussi dans des villes de province. C'est dans ce climat qu'Emmanuel Grégoire a rappelé que nous devons être extrêmement vigilants, tous bords confondus, sur les agressions vis-à-vis des élus.
Enfin, je voudrais terminer sur la question de l'espace public, puisque nous aurons à discuter du Code de la rue. Et cette question du Code de la rue doit être accompagnée, à mon avis, de sanctions, d'interventions de la police municipale sur tous ces propos, qu'ils soient sexistes, racistes et autres, dans l'espace public. Cela doit renforcer aussi nos politiques publiques d'appropriation de l'espace public par les femmes, comme l'a dit Alice Coffin. D'ailleurs, c'est dans ce sens qu'Hélène Bidard a beaucoup travaillé, et aussi sur les questions mémorielles pour la place de la femme dans la rue.
En tout cas, madame la maire, je renouvelle tout le soutien du groupe communiste au sein de cet hémicycle."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Nicolas. Matthieu Seingier."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je vais être très bref. Je n'ai rien préparé. Évidemment, notre groupe Changer Paris s'associe à ce soutien collectif. Rien ne justifie un tel acte de violence.
J'apprécie aussi l'idée que l'on condamne toutes les violences, évidemment, et les violences contre les politiques, mais également contre les écrivains, les personnes qui prennent la parole. Vous venez de parler, M. Bonnet-Oulaldj, d'inscriptions antisémites. Effectivement, c'est scandaleux dans notre arrondissement. C'est scandaleux, toute inscription qui intimiderait la liberté d'expression, et encore plus évidemment les actes de violence."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour vos mots qui me sont très chers. Merci aussi pour tous les messages de soutien que vous m'avez délivrés ces derniers jours.
Effectivement, nous ne devons jamais céder à toute forme de violence. La politique n'excuse pas tout. Le climat délétère et belliqueux contre les élus, les femmes, les cyclistes doit vraiment cesser. Je ne céderai pas à ces pressions d'un autre âge et continuerai à les porter publiquement devant les tribunaux.
Je vous remercie infiniment d'avoir pris ce temps pour poser ces malencontreux moments que nous vivons en tant qu'élus. On peut publiquement les dénoncer. Et vous l'avez tous dit, c'est aussi pour toutes ces femmes, tous ces hommes, toutes ces personnes qui subissent aussi ces formes de violence et qui n'ont pas forcément ni le courage ni malheureusement la possibilité de les dénoncer.
Avec toute ma gratitude et toute ma reconnaissance de ces mots, qui me vont vraiment droit au cœur."

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

DÉLIBÉRATION n° 12-2023-011 : Adoption du Budget Supplémentaire du 12e arrondissement **pour l'exercice** 2023.

M. Guy Tabacchi, Adjoint à la maire du 12e arrondissement de Paris, conseiller **d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous continuons l'ordre du jour du conseil d'arrondissement de ce jour avec la délibération pour l'adoption du budget supplémentaire pour l'exercice 2023 de l'état spécial du 12e arrondissement. Je vais demander à M. Tabacchi de nous le présenter."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je vous remercie, madame la maire. Bonsoir. L'objet de ce budget supplémentaire consiste principalement à déterminer l'affectation du solde constaté lors du compte administratif 2022, à la fois pour les crédits disponibles et les montants engagés.
Pour les crédits non disponibles d'emploi ou engagés, leur affectation demeure identique à celle budgétée. Pour les crédits libres d'emploi, ils sont reportés de plein droit et répartis au sein de la dotation d'origine en fonction des besoins.
Le budget supplémentaire 2023 du 12e arrondissement s'élève à 3328889,27 euros contre 3133327,43 en 2022. Cet écart est attribué à l'impact de l'inflation sur les dépenses municipales et d'autre part à la hausse du coût des fluides pour les équipements de proximité. L'impact est une augmentation de 1,31 million d'euros par rapport aux 2,22 millions d'euros budgétés pour les seuls fluides. De plus, un abondement de 1125492 euros a été accordé par la ville de Paris.
Les tableaux disponibles dans l'exposé des motifs de cette délibération détaillent tout d'abord le budget primitif 2023 voté, le budget supplémentaire 2023 tel que proposé et le budget 2023 final en cas de vote positif de ce budget supplémentaire.
En ce qui concerne les dotations sur les affectations pour la dotation d'investissement, les crédits du budget supplémentaire 2023 sont de 487296 euros, qui sont affectés à la dotation d'investissement avec les crédits non libres d'emploi, ce qui permet d'obtenir un budget d'investissement de 832756,41 euros.
Sur l'animation locale, le budget supplémentaire 2023 s'élève à 422261 euros affectés avec des crédits non libres d'emploi, ce qui permet d'obtenir un budget de 1176680 euros.
Pour la partie animation culturelle, locale et les conseils de quartier, les reports permettent de financer les nombreuses activités estivales et de la rentrée, notamment la traditionnelle baignade à Léo Lagrange.
Pour la dotation de gestion locale, le montant des reports libres d'emploi, 961169,19 euros, est suffisant pour couvrir les besoins supplémentaires, mais il n'est pas suffisant pour financer la totalité de l'augmentation des fluides.
Dans chaque rubrique de dépenses, les besoins supplémentaires ont été identifiés, estimés ainsi que le montant associé aux fluides. Pour chaque rubrique, un arbitrage a été rendu en prenant en compte les besoins indispensables des usagers et la consommation des fluides prévue. Le détail de cet arbitrage est indiqué dans le document fourni.

De façon générale, hormis la rubrique « mairie d'arrondissement », les arbitrages ont suivi des besoins de financement supplémentaires.
Voilà la présentation de ce budget supplémentaire. Je vous laisse délibérer."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Tabacchi. M. Seingier, vous êtes inscrit sur cette délibération."

M. Matthieu Seingier**, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues, vous connaissez notre position. Nous n'avons ni voté l'état spécial 2023, le 29 novembre 2022, ni, lors du dernier conseil, le compte administratif. Il est donc logique de ne pas voter le budget supplémentaire.
Mais pour ne pas frustrer M. Bouigue qui m'avait invité à l'originalité lors de notre dernier échange, je me suis quand même arrêté sur une ligne en particulier qui concerne, dans les tableaux annexés à la présente délibération, le transfert vers le budget général. Elle aurait pu nous satisfaire puisque j'avais critiqué le fait que vous sous-consommiez des crédits, et le fait de renvoyer des crédits vers le budget général aurait pu nous rassurer si nous étions persuadés que ce transfert allait servir à réduire la dette hors norme de la ville de Paris. Pour mémoire, au 31 décembre 2022, la dette s'élevait à 7,75 milliards d'euros, soit 3 800 euros par habitant. Malheureusement, ce renvoi au niveau central ne nous permet pas de savoir à quoi il va servir et nous craignons qu'il serve à nouveau à des dépenses somptuaires et non à des économies de fonctionnement.
M. Tabacchi, même si vous allez employer des mots magiques comme « budget agile », « résilient », mettre en avant les fluides comme vous venez de le faire en nous faisant croire que vous n'auriez aucune marge de manœuvre et que ce seraient les contraintes de l'augmentation des matières premières qui justifieraient vos choix, il n'en demeure pas moins que cette délibération n'est que la poursuite d'une politique budgétaire globale qui n'est pas raisonnable. Nous allons donc voter contre cette délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. M. Tabacchi, souhaitez-vous répondre ?"

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Comme chaque année, il y a un transfert vers le budget général. Comme chaque année, cela concerne la rubrique « espaces verts ». Vous pouvez aller en page 5, petit 'h', les espaces verts : « Il est nécessaire de transférer de la dotation de gestion locale vers le budget général un crédit de 58 733 euros pour 2023 destiné à l'achat des fournitures des végétaux produits par le centre de production horticole de la ville de Paris et les fournitures d'atelier commandées par le magasin central de la DEVE. » Cela, c'est chaque année. Chaque année, il y a ce transfert particulier, spécifique, pour la rubrique « espaces verts ». Donc, il n'y a rien de nouveau, hormis peut-être le montant. Mais le montant est lié à l'inflation."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Tabacchi. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-113)

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DAC 421 : Subventions, d'un montant de 300 000 euros à quarante-six associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de treize avenants et d'une convention.

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous débutons désormais l'examen des autres délibérations émanant de l'hôtel de ville pour lesquelles vous avez souhaité vous inscrire. L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAC 421 sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Mme Taïeb, je vous propose de nous présenter la délibération."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Chers collègues, bonsoir. C'est une subvention à 46 associations au titre de Culture et Solidarités.
En effet, adossée au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et à la ville de Paris, initiée en 2015 et renouvelée en juin 2023, l'ambition de l'enveloppe Culture et Solidarités tend à soutenir des actions qui ciblent des personnes en situation de vulnérabilité pour rendre la culture accessible à chacune et à chacun. Elle doit aussi pouvoir contribuer à lutter contre le sentiment d'illégitimité prouvé par certaines et certains dans un environnement artistique. La participation active à des projets artistiques et culturels, l'accès à des pratiques amateurs, l'ouverture à un patrimoine artistique contribuent à rompre les isolements, à construire les liens, à renforcer la confiance, à faire levier dans un projet d'insertion socioprofessionnelle et, d'une manière générale, agissent en faveur de la lutte contre les exclusions et les déterminismes sociaux. L'ensemble participe du renforcement de la cohésion sociale.
Donc, la présente délibération propose de financer des projets s'inscrivant autour des enjeux tels que mettre à disposition les ressources culturelles et promouvoir les offres culturelles hors les murs, dans des lieux qui accueillent des personnes fragilisées et empêchées comme les hôpitaux, les prisons, les EHPAD ; donner aussi des outils pour intégrer ces ressources culturelles et les partager via la médiation culturelle ; favoriser des pratiques artistiques de toutes et tous ; donner le droit à toutes et tous de participer à la vie culturelle et le droit de participer à la coconstruction des politiques culturelles.
Dans le 12e, je précise, nous avons un acteur majeur dans ce domaine qui est Cosmos Arts et qui est bénéficiaire de notre soutien.
Je vous remercie de voter cette délibération généreuse et ouverte aux autres. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Taïeb. M. Seingier, vous êtes inscrit sur cette délibération."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

M. Matthieu Seingier**, conseiller d'arrondissement** :

"Oui, c'était une erreur. Nous sommes très fiers de voter cette délibération et que Mme Taïeb ait pu l'expliquer ainsi."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. C'est bien aussi, parfois, d'avoir l'explication. Merci, Mme Taïeb. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée et je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-114 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DAC 453 : Cartoucherie – **Route du Champ de Manœuvre dans le bois** de Vincennes, Paris 12e **– Conventions d'Occupation du Domaine Public**.

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAC 453 sur laquelle M. Seingier s'est inscrit. Je laisse la présentation à Mme Taïeb."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Chers collègues, cher public, chers citoyens, c'est une délibération qui tend à faire une convention d'occupation du domaine public, puisque La Cartoucherie est la propriété de la ville de Paris.
C'est un ancien lieu de fabrication d'armement et de poudre situé route du Champ de Manœuvre au cœur du bois de Vincennes, dans le 12e. En 1970, le site est abandonné lorsque le théâtre du Soleil dirigé par Ariane Mnouchkine – qui ne la connaît pas ? – l'investit pour répéter pendant l'été sa pièce « 1789, La Révolution doit s'arrêter à la perfection du bonheur », avant de s'y installer définitivement et au prix de gros travaux de nettoyage, de rénovation qui ont été effectués par la troupe elle-même. De 1971 à 1973, quatre autres troupes s'installent à La Cartoucherie, au prix de mêmes et importants travaux. Il y a le théâtre de l'Épée de Bois, le théâtre de la Tempête, la troupe universitaire de l'École normale supérieure et le théâtre de l'Aquarium, ainsi que l'atelier du Chaudron de Tanith Noble. Ces fondateurs ont été rejoints en 1988 par l'association Recherche des traditions de l'acteur dédiée à la formation de l'acteur et en 1999 par l'atelier de Paris Carolyn Carlson dédié à la danse et qui est installé aujourd'hui à la place de l'atelier du Chaudron. Les parties communes sont gérées par l'association des théâtres de La Cartoucherie créée spécifiquement à cet effet.
Les théâtres de La Cartoucherie, Aquarium, Épée de Bois, Soleil, Tempête ainsi que l'atelier de Paris sont essentiellement subventionnés pour leur fonctionnement par le ministère de la Culture. La ville ne participe pas au fonctionnement de ces structures, sauf pour ce qui concerne l'atelier de Paris à hauteur de 290 000 euros.
Ce site parisien est entièrement dédié à la production et à la diffusion de spectacles vivants, et il accueille plus de 100 000 spectateurs par saison. Donc, grâce à ses fondateurs, La Cartoucherie aujourd'hui est un site atypique reconnu de la création artistique, rayonnant à l'échelle nationale et internationale.
Donc, c'est, j'espère, avec enthousiasme que vous allez voter les subventions qui apparaissent dans la délibération.
Je vous remercie de votre écoute."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Taïeb. Je partage votre enthousiasme. C'est effectivement un lieu culturel majeur de l'arrondissement qui rayonne bien au-delà et qui est un endroit relativement magique dans lequel il y a une programmation éclectique.
M. Seingier."

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

"Je vais rejoindre vos mots. C'est effectivement un lieu hors du temps. Pour ceux qui ne le connaissent pas, j'invite vraiment à y aller. C'est parfois compliqué de s'y rendre, mais c'est un lieu très particulier avec des programmations vivifiantes, laissant la place aux jeunes.
On est plutôt favorables, évidemment, à la délibération. Vous venez d'expliquer que cela partait dans une idée de rationaliser. Donc, l'objet, c'est d'unifier à une redevance unique à 1 500 euros pour toutes les occupations du domaine public de ce site.
Toutefois, je me pose une question. Comment la perte globale de cette réduction de redevance sera-t-elle compensée ? Puisque j'ai vu que certaines pouvaient s'élever à 10 000 euros. Comme ce lieu a aussi besoin d'entretien et peut-être même d'investissement, je me demandais comment vous alliez compenser la baisse de recettes pour faire fonctionner ce site."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. Mme Taïeb pour vous répondre."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Déjà, expliquer le pourquoi de ces baisses pour certains qui, en réalité, signifient un alignement par rapport au prix qui était celui de La Cartoucherie. C'est pour soutenir ces lieux, ces partenaires, ces troupes, ces théâtres, leur permettre de pérenniser leurs activités culturelles.
Vous le savez sans doute, la ville de Paris est à leurs côtés, et je peux peut-être sans trop m'engager dire que le premier adjoint de la maire de Paris va être au soutien et accompagnera les besoins pour que ce lieu dure au-delà de notre mandat, et de plein de mandats. En tout cas, il n'y aura pas de problème de financement ou de problème pour que cette structure puisse fonctionner dans le sens où la ville est là. Elle est au soutien. Si elle baisse aujourd'hui les sommes demandées pour les occupations, c'est qu'elle compte aussi accompagner d'une autre manière. Peut-être qu'Emmanuel Grégoire veut compléter."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Pour répondre très précisément, les théâtres payent moins. La charge de la concession, ce sont les théâtres et l'entretien des théâtres. Pour eux, c'est une bonne nouvelle et ils l'entretiendront plus facilement. Pour tout ce qui concerne les espaces extérieurs, c'est de la régie, ce n'est pas du domaine concessif, à l'exception du petit poney club. Il y a d'autres statuts, car il y a d'autres

établissements culturels. C'est un moyen de soutenir les trois théâtres et d'apporter à deux des trois le même soutien qui était apporté au troisième, ce qui nous a paru être la mesure la plus juste."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Grégoire. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-115 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DASCO 002 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées, d'un montant de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement**, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DASCO 045. Mme Marcin, vous avez souhaité vous inscrire, mais je vais d'abord donner la parole à Mme Rocca pour nous la présenter."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Il me semble que c'était la DASCO 002 sur laquelle il y avait une inscription."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Pardon. C'est la DASCO 002, effectivement."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"D'accord. Si vous m'y autorisez, je prends la main pour la présentation. Merci, madame la maire. Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération concerne les conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
Comme vous le savez, depuis la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires gratuits sont organisés à Paris chaque semaine le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques. C'est d'ailleurs ce qui contribue aussi à la haute valeur ajoutée du service public d'éducation à Paris. Comme chaque année, ils sont de trois types : des ateliers animés par nos animateurs et nos ASEM, des ateliers animés par des intervenants mobilisés par la DAC et la DJS et enfin des ateliers animés par des prestataires ou partenaires extérieurs.
Pour les premiers, je vous donne quand même un ordre de chiffres, car c'est important, c'est plus de 5 700 pour les animateurs et ASEM, plus de 2 000 pour les ateliers DAC-DJS, et plus de 1 500 pour les associations.
Dans le 12e en 2022-2023, c'est-à-dire cette année, nous avions 1 016 ateliers dans l'ensemble de nos écoles du premier degré.
Pour l'année scolaire prochaine, 2023-2024, une nouvelle édition de l'appel à projets a été ouverte de novembre à janvier. Tous les projets ont fait l'objet d'une double analyse préalable, une analyse pédagogique et ensuite un examen administratif, juridique et financier afin d'évaluer la viabilité des candidatures.

Dans le 12e comme dans les autres arrondissements, une commission a eu lieu, réunissant des représentants des élus et des services de la ville qui ont ensuite émis des avis sur chaque projet recevable dans tous les arrondissements, avec bien sûr une priorisation par rapport à la déclinaison du projet éducatif de territoire.
Dans le 12e, 11 projets ont été retenus pour l'année scolaire prochaine pour une enveloppe budgétaire de 60 000 euros. Pour rappel, tous ces projets préalables ont été coconstruits avec nos responsables éducatifs ville et/ou les directions d'école, ce qui permet d'offrir sur ce segment-là des temps périscolaires, des ateliers de qualité pour lesquels nous sommes très attentifs à ce que d'année en année, ils apportent dans le cadre de la continuité éducative sur le temps scolaire et périscolaire de vrais nouveaux apprentissages.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je vous remercie, Mme Rocca, d'avoir identifié les 11 projets du 12e puisque dans cette délibération, on nous demande systématiquement de voter à l'aveugle pour des structures qu'on ne connaît pas ou certaines qui posent un problème.
Je voudrais faire un certain nombre de remarques, parce que depuis la mise en œuvre des temps périscolaires, on a assisté progressivement à une diminution des structures agréées par la ville pour agir dans les écoles. Les associations évincées ne reçoivent en générale aucune explication et, bien souvent, l'offre de périscolaire en pâtit, que ce soit en matière de choix pour les enfants ou dans la qualité et l'intérêt des activités dispensées.
On note également un certain absentéisme récurrent ou un turnover des personnels qui empêche une continuité des enseignements et des rapports que les jeunes enfants peuvent entretenir avec la matière enseignée.
Par ailleurs, je profite de cette délibération, il nous revient une information des plus inquiétantes. Il semblerait en effet qu'à la rentrée scolaire, la ville de Paris imposera aux centres de loisirs de ne libérer les enfants qu'à 18 h, supprimant la possibilité de les sortir à 16 h 30. Si cette information était exacte, ce serait une façon d'obérer peut-être le temps que les enfants passent en famille ou qu'ils consacrent à d'autres activités extrascolaires sans le déterminisme social et géographique. Alors que le Covid a participé à décimer un grand nombre d'associations, cette dernière décision, si elle s'avérait, mettrait le dernier coup de pelle sur ce secteur en difficulté qui assume de fait une grande part des décisions politiques de l'exécutif.

Par ailleurs, je profite de cette délibération pour attirer votre attention sur la situation de l'association Arc en Ciel située rue de Reuilly qui n'a jamais pu bénéficier d'aucune subvention de la ville de Paris alors qu'elle existe depuis plus de 20 ans, qu'elle offre des activités à plus de 300 habitants du 12e, et ce, tous les ans, et qui fermera sans doute ses portes à la rentrée faute de locaux à prix raisonnable pour équilibrer son budget et devra ainsi licencier 8 à 10 personnes. Je voulais vous faire part de cette remarque.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Mme Rocca pour vous répondre. Sur Arc en Ciel, M. Bouigue."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Merci, Mme Atlan-Tapiero, pour ces questions. Pour vous répondre sur la question que vous évoquez dans votre premier point sur la diminution des structures associatives associées à la ville qui sont mobilisées par la ville et avec qui nous travaillons en partenariat, je me demande si vous avez un volume plus précis ou si vous pensez à des structures spécifiques, mais je vous propose éventuellement qu'on en reparle en bilatérale. Si c'est l'impression que cela peut donner, je n'en suis pas persuadée, mais on vérifiera, c'est aussi parce que nous avons, depuis la réforme périscolaire que j'évoquais tout à l'heure, eu aussi une montée en puissance de la formation de nos personnels d'animation. Ce n'est généralement pas ce qui arrive dans les échanges et analyses en première intention, mais nous avons eu l'occasion de le rappeler souvent ici avec l'école de formation des métiers de la DASCO qui propose chaque année des formations par des professionnels extérieurs. Nous avons aussi en interne des formations par les pairs qui sont beaucoup demandées, de plus en plus par nos personnels d'animation. Oui, nous faisons aussi en sorte de renouveler le catalogue des formations et des ateliers internes pour renouveler l'offre d'ateliers. Cette professionnalisation est importante, et elle se poursuit.
Sur le rapport des enfants aux différents adultes, vous évoquez le terme, si j'ai bien entendu, de « matières enseignées », je le redis, les temps périscolaires ne sont pas des temps scolaires. Nous sommes très attentifs et sollicités très régulièrement sur les comportements des adultes encadrants sur les temps périscolaires. Mais comme je l'évoquais tout à l'heure, il s'agit d'autres apprentissages, de nouveaux apprentissages qui sont aussi des temps ludiques, car quand on a passé une journée entière en classe, ce ne sont plus des matières enseignées, ce sont des activités sportives, culturelles, créatives. Dans la liste des 11 ateliers proposés, nous avons notamment un atelier qui s'appelle « Ciné VO dans le préau ». Oui, il y a un bain linguistique. On travaille les apprentissages des langues, mais on n'apprend pas une langue comme on l'apprend dans l'horaire du temps scolaire.

Ce qui est important, c'est que l'on garde en tête que nous sommes extrêmement attentifs à la formation, dans le recrutement de nos personnels et aussi dans le suivi et le retour sur les personnels associatifs pour qu'ils gardent un cadre avec nos enfants, de bons comportements, de bonnes pratiques. Mais c'est important de le souligner.
Sur les modalités horaires des centres de loisirs, je vous propose de revenir vers vous quand tout aura été stabilisé. Mais gardez en tête que l'importance d'une réflexion continue, que nous avons sur le service aux familles, à toutes les familles, que ce soit sur l'avant-école ou sur l'après-école, ce n'est jamais de compliquer la vie des familles parisiennes.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. M. Bouigue pour répondre sur l'association Arc en Ciel."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Rocca, d'interpeller sur le cas de l'association Arc en Ciel. Quelques mots. Arc en Ciel est une association que l'on suit depuis pas mal d'années à la mairie du 12e arrondissement.

Comme vous le savez, en 2015-2016, cette association a dû quitter précipitamment les locaux qu'elle occupait jusqu'à présent, qui étaient dans le collège Sainte-Clotilde. Cela a été quasiment du jour au lendemain. La seule solution qu'ils avaient alors trouvée était de récupérer une salle du Chantier au loyer énorme pour leur comptabilité. Donc, ils nous ont demandé de venir les aider. Nous les avons aidés par deux fois, d'une part en trouvant sur l'allée Vivaldi un premier local en lien avec un bailleur social, avec un loyer qui leur permettait de développer une partie de leurs activités, notamment celle de la poterie puisque vous savez qu'ils avaient un four et de la céramique. Et d'autre part, de les mettre en relation avec la RIVP pour développer l'activité qui montait à l'époque, qui était celle de la danse, et de mettre en mutualisation cet espace avec d'autres associations si c'était possible pour que le loyer soit moins cher, puisque cet espace était équipé d'une salle de danse et donc plus cher qu'un loyer habituel dans un local d'un bailleur.
Nous les avons rencontrés régulièrement à ce sujet. Il se trouve que la crise du Covid a énormément affecté cette association au moment où elle commençait un peu à aller mieux. J'ai rencontré encore ses responsables récemment.
Effectivement, ils ont un sujet qu'il faudra qu'on regarde. Je propose qu'avec Maïlys Derenemesnil, on puisse les rencontrer prochainement et voir ce que l'on peut faire avec cette association. Encore une fois, c'est une association que l'on suit. Nous avons tout intérêt à ce qu'elle puisse se maintenir et exister. Ce n'est pas une situation que l'on découvre ce soir, mais que l'on suit depuis des années. C'est compliqué depuis quelque temps. Depuis qu'ils ont quitté le lieu qui était le leur à Sainte-Clotilde, ils n'ont jamais retrouvé les adhérents, les enfants qu'ils suivaient jusqu'à présent. Donc, on doit les accompagner dans un univers qui a pas mal changé, avec d'autres types de demandes et d'activités. C'est un peu compliqué. Donc, je vous propose qu'on

rencontre prochainement cette association, ensemble, et que l'on voie comment on peut l'aider plus durablement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. Je voudrais réintervenir. Je vous remercie, M. Bouigue, de l'attention que vous portez à cette association. Nous y sommes très sensibles.
Je voudrais revenir sur ce que vient de dire Mme Rocca concernant l'organisation de la rentrée scolaire. On est à quelques jours de la fin des classes. Si cette rumeur continue à circuler, si c'en est une, je vous remercie de la démentir. Si c'est un fait qui va se confirmer, je vous remercie de bien vouloir le dire avec fermeté. Les familles ont besoin de s'organiser, ne serait-ce que parce qu'elles sont en train de prendre des inscriptions pour des activités et qu'on ne peut pas leur faire un coup au dernier moment. Je voudrais avoir la réponse."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Mme Atlan-Tapiero, pour être parfaitement honnête, je ne vais ni confirmer ni infirmer puisqu'à ce stade, je n'ai pas connaissance d'une modification dans les règles des horaires du centre de loisirs. C'est pour cela que je vous disais très naturellement qu'il y aurait une communication si quelque chose venait à changer. Nous avons toujours anticipé les besoins d'information des familles pour préparer la rentrée bien en amont, c'est-à-dire avant les vacances d'été. Je le reformule différemment et je m'excuse si mon intervention n'était pas suffisamment claire."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Je vais mettre la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 5
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-116 AVIS).

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DASCO 077 : Convention de partenariat et de participation financière **relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et** Environnement de Paris d'un montant de 200 000 euros.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement,** rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DASCO 077, sur laquelle M. Seingier et M. Rouveau se sont inscrits. Je laisse d'abord la parole pour nous la présenter à Mme Rocca."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je vais intervenir en deux temps. Je vais vous présenter cette délibération et j'apporterai une précision assez importante concernant le 12e.
Pour renforcer la dynamique de transformation des cours d'école et de collège en cours Oasis, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ici, en espace rafraîchi, végétalisé, mieux partagé par tous sur le temps scolaire et périscolaire, dans cette démarche engagée par la ville et face à l'urgence climatique, mais aussi l'urgence pédagogique, la DASCO souhaite poursuivre le partenariat engagé avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, le CAUE. En effet, le CAUE bénéficie d'une expertise complémentaire de la ville et axe en particulier ses interventions dès la conception des cours pour la conduite d'un changement en termes de pratiques et d'usages surtout, parce qu'on sait que c'est extrêmement important. On ne livre pas juste un cadre, mais on livre un accompagnement à l'appropriation du cadre pour ces nouvelles cours.
L'objectif de la convention et de la subvention est d'accompagner une montée en puissance du nombre de cours Oasis réalisées annuellement à Paris, ainsi que la bonne appropriation du projet par les différents acteurs concernés de la communauté éducative et les enfants eux-mêmes.
L'enjeu est de faciliter une approche plus participative dans la réalisation et la maintenance des cours. Comme vous l'aurez peut-être constaté dans les annexes et différents documents relatifs à la délibération, il y a une liste de plusieurs écoles pour certains arrondissements.
Pour le 12e arrondissement, trois écoles sont mentionnées dans cette délibération : l'école élémentaire Bercy, l'école élémentaire Picpus et l'école élémentaire Wattignies.
En prenant connaissance de ce document, nous avons réalisé qu'il y avait une petite erreur, donc je vous informe ce soir qu'il y aura un amendement d'ici le conseil de Paris, parce que pour ces trois écoles mentionnées, la mairie du 12e n'a pas travaillé avec le CAUE puisqu'elle a travaillé avec une architecte urbaniste de la DCPA, Adélaïde Dupré de Pomarède, avec qui nous travaillons depuis 2020 sur toutes les cours Oasis où nous sommes intervenus.
J'en profite pour vous dire qu'à l'été 2023, grâce à Adélaïde et au travail des différentes communautés éducatives et aux services de la mairie du 12e que je remercie ici, trois cours Oasis sortiront de terre : l'école élémentaire Bercy pour un budget de 300 000 euros, les deux écoles

élémentaires Picpus pour un budget considérable de 850 000 euros, avec des cours mutualisées pour ces deux écoles, et l'école élémentaire Carnot pour un budget de presque 230 000 euros.
Concernant Wattignies que j'évoquais à l'instant, qui est citée dans cette délibération qui sera modifiée, la cour Oasis sortira à l'automne-hiver 2023 pour un budget de 90 000 euros.
Pourquoi je vous redis cela, au-delà de l'aspect technique de la délibération ? C'est pour vous confirmer que ce que j'évoquais dans plusieurs communications de rentrée se poursuit. L'accélération de l'histoire sur les cours d'école, leur transformation, est dans le 12e plus que bien engagée, et c'est un levier sur lequel nous comptons pour apporter à la fois du bien-être scolaire, mais aussi du bien-être pédagogique pour les élèves et pour les personnels adultes, qu'ils soient enseignants ou animateurs.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. M. Seingier."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Une question me vient en écoutant Mme Rocca. Doit-on donner notre avis sur une délibération qui ne concerne pas le 12e arrondissement ? Je vous laisse la réponse.
Sinon, dans l'absolu, on a évolué sur les cours Oasis, il faut l'avouer. La présentation initiale était tellement caricaturale qu'on s'en était inquiété. Finalement, il est vrai qu'il y a une avancée sur le bien-être des enfants. J'avais quand même une question. Le coût, vous venez de le rappeler, 300 000, 850 000, c'est minimum 500 000 euros en moyenne, de ce que je comprends des cours Oasis. Je voulais savoir si un bilan était prévu, notamment sur les réductions de la chaleur, et voir s'il y a une véritable efficacité de leur mission première qui était la réduction de la chaleur au-delà de toutes les missions inclusives qu'elles incarnent.
Nous avions prévu de voter pour cette délibération, sous réserve de ma question précédente."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. Merci de reconnaître que vous avez évolué sur la question. Je vous invite à voir les trois dernières, Brèche-aux-Loups, Bercy et du 315 qui est une cour ouverte. Vous pouvez y aller le week-end constater par vous-même les nouvelles plantations et les débitumisations des cours qui permettent de lutter contre ces fameux îlots de chaleur.
M. Rouveau voulait intervenir également, avant de passer la parole à Mme Rocca."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je suis également heureux d'entendre qu'autour de cette table, on est tous convaincus des cours Oasis. Ce n'est pas faute d'avoir martelé depuis des années les bénéfices de ces installations.
Pour faire un point d'étape sur la cour Oasis de la rue de Picpus, la transformation va avoir lieu cet été. Donc, à la rentrée prochaine, on aura une nouvelle cours Oasis dans le quartier de Nation-Picpus. C'est un projet qui était de longue date avec les parents d'élèves qui ont déposé un projet au budget participatif, qui a été obtenu. Puis une concertation d'un an a permis de travailler avec toute la communauté éducative, les parents d'élèves, pour se mettre d'accord et voir toutes les contraintes qu'il y avait autour de ce projet. Du coup, un nouveau projet a été dessiné.
Je pense que cette convention de partenariat, même si aujourd'hui le 12e n'a pas travaillé avec le CAUE, est importante si l'on veut que toutes les cours d'école deviennent des cours Oasis. C'est dans cette optique que le groupe écologiste votera pour également.
En attendant, on fera la kermesse de l'école de la rue de Picpus pour la dernière fois dans cette cour minérale vendredi, et l'on a hâte de voir le résultat à la rentrée. Tout le quartier attend cette cour, et les parents d'élèves en premier lieu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Mme Rocca pour répondre."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Pour vous répondre sur le périmètre financier et le budget que nous allouons à chaque cours, il n'y a pas de budget moyen pour une cour, car cela dépend de sa taille. Souvent, en fonction de la taille, on va pouvoir mettre de la pleine terre ou pas.
Souvent, la question qui arrive en première intention, c'est de savoir si on va supprimer les espaces sportifs. Non. Nous sanctuarisons les espaces pour une pratique sportive, car c'est écrit dans les programmes de l'éducation nationale, parce que nous avons aussi, et nous l'évoquions dans la délibération précédente, besoin pour les activités sportives sur le temps préscolaire et sur les temps des centres de loisirs de ces espaces-là. En fonction de la superficie, du besoin de débitumer, en fonction du travail des réseaux en sous-sol, d'aménagements qui sont voulus ou pas par la communauté éducative, potager ou pas, le périmètre financier varie, et c'est important de le rappeler.
Sur votre question à propos de la diminution de la chaleur, oui, et nous avons déjà des retours. Cela va peut-être paraître un peu de bon sens, mais je peux vous dire que dans toutes les cours où nous sommes déjà intervenus, le retour des équipes et des enseignants, des directeurs et des responsables éducatifs ville en premier lieu, mais aussi des représentants de parents, le note. C'est même régulièrement inscrit dans les premiers comptes rendus du conseil d'école du printemps suivant où nous les livrons, car quand on arrive à l'automne, généralement, ce ne sont pas

forcément encore les canicules, mêmes si cela se réchauffe souvent en septembre. Nous faisons en sorte d'avoir des aménagements spécifiques adaptés à chaque cours d'école. Parfois, ce seront des plantations d'arbres quand nous le pouvons. Parfois, ce sont des auvents. Nous avons, pour lutter contre les espaces de chaleur, énormément de solutions qui nous sont proposées.
Et l'on apprend aussi en marchant, parce que pour répondre à ce que vous disiez sur l'évolution, les cours oasis d'il y a quelques années ne sont pas celles d'aujourd'hui. On s'aperçoit, que ce soit en termes de lutte contre les effets de chaleur ou dans le mobilier, dans la partition des espaces, des choses qui marchent bien et d'autres qui marchent moins bien sur les revêtements au sol, sur les types de végétaux qui perdurent plus facilement que d'autres, etc. On apprend, et c'est aussi tout l'intérêt de travailler avec le CAUE.
C'est pour cela que je confirme ce que disait Nicolas Rouveau. Il est important de pouvoir voter cette délibération, déjà parce que ça participe aussi d'un intérêt général parisien et parce que nous ne nous interdisons pas dans le 12e de travailler avec le CAUE. Nous avons avec eux déjà en projet quelques écoles. Elles seront d'ailleurs peut-être réintégrées dans le cadre de l'amendement qui sera proposé pour cette délibération pour le prochain conseil de Paris.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Effectivement, ce sont les enfants qui en parlent le mieux, et j'ai eu la chance d'en présenter quelques-unes à une délégation européenne qui était assez subjuguée de voir nos cours complètement transformées.
M. Seingier, voulez-vous reprendre la parole ?"

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Oui, deux mots. Cela me fait sourire que vous soyez interpellés sur la crainte que les espaces sportifs disparaissent, mais ce sont un peu vos discours qui ont suscité cette crainte puisqu'au départ, vous le présentiez comme une destruction des jeux où les garçons pouvaient faire du foot au détriment des filles, etc. À mon avis, c'est ce qui a pu susciter ce doute.
Ensuite, je n'ai pas compris, est-ce que cette délibération concerne toujours le 12e ?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous rassure, je ne veux rien détruire du tout. En revanche, reconstruire et repenser les choses ensemble. On s'est aussi appuyés sur des études, notamment d'une chercheuse bordelaise, qui montrent bien qu'il y avait une disproportion dans l'occupation de ces cours.
Je vais laisser Mme Rocca vous répondre."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Décidément, ce soir, je ne dois pas être claire. Vous avez raison, je reprécise. Je vais demander que soient réintégrées d'autres cours d'école sur lesquelles nous prévoyons de travailler en partenariat avec le CAUE. Je pense notamment à la maternelle Pommard avec laquelle nous avons engagé un projet. Il est vraisemblable que d'ici le conseil de Paris, nous inscrivions une ou plusieurs cours du 12e.
Je vous invite fortement à voter cette délibération, surtout si vous en aviez l'intention sur le fond. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-117 AVIS).

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DDCT 072 : Subventions d'un montant de 109 500 euros, au titre de l'engagement citoyen et associatif à vingt-six associations.

Mme **Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12e** arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Derenemesnil, je vous donne la parole pour présenter la délibération DDCT 072, sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Mme Derenemesnil, c'est à vous."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère **d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du** 12e arrondissement :

"Merci, madame la maire. Chers collègues. Si le festival We Love Green, qu'il n'est pas utile de recontextualiser dans cette assemblée, s'inscrit dans une démarche artistique et culturelle, il ambitionne également de sensibiliser son public aux enjeux de la transition écologique à travers l'ensemble de sa démarche écoresponsable, à l'instar de la politique zéro déchet, l'interdiction du plastique à usage unique, la préservation de l'eau, mais également par le biais de certaines activités proposées.
La subvention de 3 000 euros allouée dans le cadre d'une subvention parisienne a vocation à soutenir les initiatives en faveur du lien social et de l'animation locale, en particulier pour le festival We Love Green des conférences relatives à l'ensemble des problématiques environnementales.
Dans cette perspective, l'édition 2023 a vu la création d'un nouvel espace au centre du festival : le festival des initiatives positives, baptisé également « laboratoire en plein air », qui a rassemblé des associations engagées en faveur de la transition écologique, ainsi que des personnalités et experts, et a proposé un cycle de conférences portant notamment sur la consommation alimentaire durable, verdir nos assiettes pour sauver la planète, la protection et le partage de l'eau, ou encore le voyage raisonné. Ces différentes conférences ont attiré de nombreuses et nombreux participants, démontrant ainsi l'intérêt de proposer dans le cadre du festival des espaces d'échanges et de réflexion.
À l'instar du PIMMS, que je vous avais proposé de visiter, M. Seingier, nous pourrons nous y rendre l'année prochaine pour constater le bel investissement de ces 3 000 euros sur un budget global de 12 millions d'euros."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Seingier, c'est à vous."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci. Autant nous avons évolué sur les cours Oasis, mais je vous appelle à évoluer sur We Love Green. On en a déjà discuté. M. Bonnet-Oulaldj proposait de transférer ce festival dans

l'hippodrome. Je maintiens que cette subvention, pour moi, est du pur greenwashing. C'est-à-dire tenter de rendre vert ce qui est polluant.
Je ne remets pas en cause l'idée première de sensibiliser peut-être à base de documents papier, à base de distribution d'objets en plastique, sur les problèmes de la pollution, mais je pense que cette subvention n'a pas lieu d'être dans la mesure où elle ne sert qu'à rendre plus vert un festival qui est, par nature, polluant.
Par ailleurs, il y a eu énormément de problèmes sur l'affichage sauvage de la publicité de ce festival. Donc, nous estimons que cette subvention n'a pas lieu d'être.
Nous allons voter contre."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. L'affichage sauvage, c'était les années antérieures. Mettez vos fiches à jour, on leur a beaucoup tapé sur les doigts et on les a beaucoup sanctionnés. Désormais, il n'y a plus d'affichage sauvage pour We Love Green.
Mme Derenemesnil pour répondre."

Mme Maïlys Derenemesnil, **conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12e** arrondissement :

"Quelques éléments. Et si ma collègue Manon Havet veut ajouter à cela ? On parle vraiment d'une subvention infime. Là, cela s'inscrit au-delà de l'ensemble du festival. On est dans un cycle de conférences qu'on pourrait trouver par ailleurs. Vous n'êtes pas sans savoir que la région a également concouru au financement de ce festival et y a organisé des soirées en plus des soirées du festival en tant que tel. C'est aussi un budget global. Cela reste extrêmement anecdotique au regard de l'ensemble du budget.
Je pense également qu'il n'y a pas eu de plaintes cette année. Peut-être que ma collègue Manon Havet pourra le confirmer, mais le festival s'est parfaitement déroulé, que ce soit du point de vue de l'affichage sauvage, mais aussi du respect et du bruit que cela a pu occasionner. Je ne sais pas si ma collègue veut compléter."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Derenemesnil. Très rapidement, même si l'impact carbone du festival existe, n'est pas zéro, on peut souligner les efforts particuliers qui ont été faits sur deux volets notamment, celui des déchets, mais aussi celui de la mobilité, comment on arrive à ce festival, et un troisième, celui de l'alimentation. C'est un festival 100 % végétarien et qui a été l'occasion de sensibiliser sur l'impact carbone de l'alimentation et sur l'alimentation bio, durable et de qualité. C'est quelque chose d'important.
Et je voudrais rappeler, vous le savez, on en a déjà parlé plusieurs fois lors des conseils d'arrondissement, que l'équipe municipale est mobilisée pour étudier des sites alternatifs qui pourraient recevoir pertinemment ce festival, en particulier l'hippodrome."

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Je mets aux voix cette DDCT 072. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-118 AVIS).

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de **Logement Social et d'Information des Demandeurs.**

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous en venons à la délibération DLH 141 sur laquelle Mme Atlan-Tapiero a souhaité s'inscrire. Je vais d'abord passer la parole à Mme Slama pour la présenter."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Dans le doute, je m'étais également inscrite, car cette délibération est structurante. Merci, Mme Atlan-Tapiero, de l'avoir fait également.
En juillet dernier, nous avons fait passer la délibération sur le lancement du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Ce plan est un dispositif issu de la loi Élan qui encadre le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du logement social. La ville doit se doter de ce plan qui est établi pour une durée de six ans. Le PPGDID a été approuvé lors de la Conférence du logement qui s'est tenu il y a quelques semaines et à laquelle j'ai participé au nom de madame la maire pour porter nos souhaits et nos demandes. Il se trouve que les attendus du PPGDID sont en majeure partie déjà mis en œuvre depuis plusieurs années par la ville de Paris dans le cadre de sa politique du logement. Pour exemple, le maillage du territoire par des points d'accueil du public dans chaque mairie d'arrondissement. Le 12e ne fait pas exception à la règle et était précurseur en la matière. La mairie accueille en son sein le RILH. Permettez-moi d'ailleurs de saluer chaleureusement et de remercier les agents qui y mènent un travail essentiel, un travail colossal puisqu'en 2022, ils ont reçu près de 2 500 demandeurs de logement et ont traité près de 4 700 dossiers en back office.
La ville de Paris a déjà mis en place la cotation depuis 2014 que vous connaissez, cotation comme aide à la décision, garante de l'équité et de la transparence pour la sélection des candidats, la location choisie avec le dispositif Loc'annonces depuis 2015 déjà ou encore les filières spécifiques dédiées au public prioritaire, l'accord collectif départemental depuis 2012, et désormais le nouveau dispositif ARPP depuis l'adoption de la convention parisienne d'attribution.
Oui, comme souvent, Paris a un temps d'avance, mais le travail mené ces derniers mois a permis de revoir et d'améliorer l'accord, la grille de cotation élaborée depuis 2014. La nouvelle grille propose six nouveaux critères valorisant les demandeurs se trouvant dans les situations suivantes : les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance de moins de 30 ans, les travailleurs clés dont les missions ne peuvent pas être télétravaillées, la perte d'un logement de fonction, les ménages appartenant au premier quartile de ressources, les ménages reconnus prioritaires DALO. Mais aussi, nous proposons d'améliorer les équilibres de points existants concernant les situations de suroccupation, d'expulsion, d'hébergement, de violences et de handicap.

S'agissant de l'accompagnement social des demandeurs, le PPGDID rappelle les deux dispositifs spécialisés dans l'accès et le maintien dans le logement qui accompagnent plusieurs milliers de ménages chaque année : l'accompagnement social lié au logement piloté par la ville de Paris et l'accompagnement vers et dans le logement piloté par l'État. Il expose également le dispositif de relogement prioritaire « accompagner et reloger les publics prioritaires », l'ARPP. Il rappelle les dispositifs spécifiques, comme les mutations et la location voulue, et les systèmes de location voulue à la fois sur le territoire parisien avec Loc'annonces ou la Bourse au logement de l'État, BALAE, lancée en 2015, ou AL'in, la plateforme d'offre de logements d'Action logement lancée en juillet 2020 à destination des salariés.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Éléonore Slama. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mme Slama, vous avez présenté une délibération fort intéressante avec passion, comme vous le faites, mais cette délibération nous pose un vrai problème.
Elle pose un problème parce qu'elle expose un certain nombre de choses déjà en place depuis 2014. Je trouve que c'est extrêmement étonnant. Le 12e arrondissement avait été un des arrondissements pionniers dans la cotation. Une cotation qui présente un certain nombre d'écueils que nous voyons régulièrement en commission, qui n'ont pas été lissés et qui n'apparaissent pas comme lissés dans ce document. Je vais vous donner un exemple que vous avez cité. Par exemple, lorsqu'il y a une personne qui risque de perdre son logement de fonction, il a une surcotation. S'il a perdu ce logement de fonction, qu'il s'est relogé ailleurs et qu'il reconduit sa demande de logement, on s'aperçoit que cette surcotation est maintenue. Il y a quelque chose d'un peu inéquitable.
Je ne suis pas convaincue depuis toutes ces années que je vois cette commission évoluer que cela apporte beaucoup plus d'équité. Je trouve d'ailleurs que le brassage par ordinateur des dossiers ne fait pas ressortir des situations d'urgence qui nous sont régulièrement remontées et, bien souvent, les dossiers les plus anciens ne sont pas toujours ceux qu'on voit sortir prioritairement. Mais ce n'est pas très grave.
En fait, ce document, on le trouve presque kafkaïen. On voit qu'il y a une très forte incidence de la représentation de l'ARPP, par exemple, qui met en avant les mal-logés qui, souvent, ne travaillent pas ou ne travaillent pas à Paris, et ils deviennent systématiquement prioritaires. À tel point qu'ils passent même devant les familles à faibles revenus qui travaillent à Paris. On trouve que c'est extrêmement dommage, car cela prive notre arrondissement des employés essentiels dont on a besoin, comme les personnels soignants, les personnels de crèche ou d'entretien, les personnels de sécurité.

Avec notre groupe, on va s'abstenir sur cette délibération dans l'attente des amendements que le groupe Changer Paris déposera au conseil de Paris. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Je redonne la parole à Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci beaucoup, madame la maire. Avant de vous répondre, Mme Atlan-Tapiero, permettez-moi de me réjouir, car c'est historique, Paris vient de dépasser le taux de 25 % de logements sociaux. C'est une formidable nouvelle pour les travailleurs dont vous parlez. Surtout que nous partons de très loin : 13,7 % de logements sociaux seulement à Paris en 2001.
Certes, il nous reste à rééquilibrer l'offre encore un peu plus qu'on ne le fait déjà. Mais heureusement, le PLU bioclimatique va nous y aider.
Merci, Emmanuel Grégoire, pour tout ce travail. Je rappelle qu'en la matière, nos objectifs sont ambitieux : 40 % de logements publics en 2035, dont 10 % d'intermédiaires. Alors que le 12e compte 26,7 % de logements sociaux, soit à peu près 20 000 logements, le 7ème arrondissement n'en compte que 2,3 %, soit 650. Cela se passe de commentaires, je crois.
Le débat sur cette délibération est également pour moi l'occasion de vous répondre et de faire le bilan du travail de la commission Logement que j'ai l'honneur de présider. En 2022, 127 logements étaient présentés en commission, dont 35 mutations. 92 s'étaient retrouvés vacants à la suite du départ du locataire précédent, 8 logements étaient des créations, et la majorité des logements présentés étaient des F2, dont une majorité de PLUS et de PLS, 12 % de PLI et seulement 8 % de PLAI. Les PLAI étant pour les catégories sociales aux revenus les plus faibles. Là encore, attention aux clichés et aux idées reçues. Sur les 127 logements, 20 % ont été fléchés pour les agents ville.
Je vous rappelle justement, puisque vous parlez des travailleurs essentiels, qu'un quart des logements de la ville de Paris au global sont attribués en priorité aux agents de la ville de Paris, justement pour ces travailleurs clés que sont les éboueurs, les assistantes sociales ou sociaux, les travailleurs en crèche, etc. J'en profite pour remercier les associations et les élus qui siègent à la commission à mes côtés, Jeanne Dallot, vous-même, Corinne Atlan-Tapiero, Jacques Martial, Nicolas Rouveau et Sébastien Marque. Ces chiffres sont disponibles dans la délibération : le nombre total d'attributions dans l'arrondissement, s'il était de 127 pour la commission d'arrondissement, au global, si l'on compte l'ensemble des réservataires, elle est de 738 attributions, dont seulement 14,5 % qui concernent les Q1, ce premier quartile de familles les plus pauvres. C'est pour cela que nous devons vraiment accélérer, et c'est ce que nous faisons, l'attribution de logements pour ces catégories-là.
Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous avez dit, l'ancienneté est un critère qui est pris en compte largement dans la pondération de la cotation. Si un logement de fonction doit être quitté, par exemple, par une gardienne d'école, bien évidemment, si un logement lui est à nouveau

attribué, elle perd les points liés à la pondération de ce logement-là. C'est logique. Je regrette que vous ne votiez pas ce plan issu du travail collectif de la Conférence parisienne du logement où tous les élus et tous les maires d'arrondissement siègent.
Enfin, permettez-moi de souligner une petite victoire pour notre assemblée, mais surtout pour les demandeurs de logement, parce que j'avais proposé et présenté en ces lieux un vœu pour réclamer des modifications à la suite de la publication par les services de l'État d'un nouveau Cerfa sur lequel on s'appuie pour attribuer en commission. Il ne figurait alors plus dans ces Cerfa par exemple l'emploi du demandeur. Il était impossible de caractériser ces premières lignes qu'on a envie de valoriser. Ce vœu qui avait été voté a été repris et voté en conseil de Paris. La maire de Paris avait interpellé l'État, et l'État vient de confirmer qu'il allait bien modifier un certain nombre de choses, dont ce point-là. C'est une victoire qui démontre s'il en était besoin l'utilité du travail que nous pouvons faire au sein de cette assemblée.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Je mets la DLH 141 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-119 AVIS)

Départ de M. Grégoire, après le vote de la délibération DLH 20230141.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DU 062 : Porte de Vincennes dans le 12e arrondissement – **Modification du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur du boulevard Carnot** – Déclassement du domaine public routier aux 17 et 21 boulevard Carnot dans le 12e arrondissement de Paris.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseill**er d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DU 062. Je laisse d'abord le soin à M. Rouveau de la présenter ; ensuite, nous aurons Mme Marcin, Mme Slama et M. Bouigue."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Voilà plus de 20 ans que le secteur de la porte de Vincennes attend des changements majeurs d'aménagement et 10 ans la réalisation de cette ZAC. Avec Emmanuelle Pierre-Marie, la maire, et toute l'équipe municipale, nous avons fait de ce quartier une priorité pour notre mandat.
Une étape importante est de modifier le Plan local d'urbanisme au niveau du boulevard Carnot pour pouvoir enclencher les réalisations tant attendues dans le quartier. Notamment, il s'agit de l'arrivée d'un nouveau gymnase, selon les besoins du quartier qui avaient été décrits par les habitants en 2017, au 17 boulevard Carnot ; et la réhabilitation du bâtiment au 15 Carnot. Ce bâtiment accueillera à la fois des équipes municipales, les locaux de la police municipale, la DPE et des associations pour animer le rez-de-chaussée et ouvrir le bâtiment sur le quartier, Accessijeux, un espace numérique, etc. Bien entendu, tout le projet sera accompagné d'une forte végétalisation du boulevard.
L'enquête publique s'est déroulée du 27 mars au 9 mai 2023. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la modification du PLU. Je vous lis le début de la conclusion, même si l'ensemble de l'enquête et du rapport sont disponibles sur le site Paris.fr : « Le commissaire enquêteur considère que les événements générateurs de la modification du PLU s'imposent à la mairie du 12e, car ils correspondent aux besoins avérés de la population. » Vous savez qu'on ne fait pas les projets urbains sans les habitants et les habitantes, et c'est pour cela qu'on organise une réunion publique la semaine prochaine, lundi prochain, pour exposer ces modifications et discuter avec les habitants et les habitantes des prochains aménagements qui auront lieu.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Mme Marcin."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Cette délibération, qui fait évoluer le PLU au niveau du secteur du boulevard Carnot qui s'inscrit dans la ceinture verte de Paris, est tout de même regrettable puisqu'elle ne présente pas dans les détails les projets d'amélioration du quartier.
Une fois de plus, les habitants de cet espace public sont dans un flou quant à l'amélioration de leur cadre de vie, puisque déjà en 2012, dans le cadre du GPRU porte de Vincennes, ces mêmes habitants réclamaient des solutions efficaces pour répondre aux objectifs urbains, tels que la mixité, l'entretien des espaces publics, leur protection, leur entretien, et je suis intervenue sur le square Carnot à plusieurs reprises.
Mme Slama, vous m'avez assurée que son état s'améliorerait, ce qui n'est pas du tout le cas. Je signale que la prostitution s'y ancre de manière très exponentielle. Les habitants sont très déçus de constater que rien n'évolue au niveau du boulevard Carnot.
Des questions se posent. Le projet du gymnase-pont a été abandonné. Quelles en sont les raisons précises ? Cette évolution du PLU permettra-t-elle de préserver et d'entretenir la biodiversité de cette partie de la petite ceinture ? Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre d'arbres d'alignement qui ont déjà été abattus. Vous indiquez qu'il y aura une végétalisation importante. Que mettez-vous derrière cette végétalisation très importante ? Cela inquiète les habitants du quartier, car il y a déjà ces arbres d'alignement qui sont de véritables protections naturelles, phoniques et qui permettent de rafraîchir déjà l'espace. Y aura-t-il un changement du tracé des voies, l'ouverture de nouvelles voies ? L'équipement sportif à proximité de la piscine Carnot sera-t-il rénové pour pouvoir proposer une offre beaucoup plus pluridisciplinaire aux jeunes du quartier ? Quels seront les services à destination des habitants de ce quartier ? Il y a déjà beaucoup de commerces alimentaires très présents. Je vous rappelle qu'il y avait à une époque une librairie-papeterie qui a disparu. L'amélioration pour les PMR, les personnes âgées, est-elle prévue ? La sécurisation du square Carnot et du boulevard Carnot est-elle prévue ? Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci beaucoup, madame la maire. Je vais tenter de répondre une nouvelle fois à Mme Marcin et lui dire tout ce qu'on fait pour ce quartier en particulier.
Quelques mots pour dire que dans l'attente du projet de réaménagement définitif du boulevard Carnot, en lien avec le projet de l'aménagement de la porte de Vincennes, nous avons souhaité mettre en place sans attendre une occupation temporaire et dès que possible. C'est pourquoi le boulevard sera dès cet été partiellement fermé, avec une voie de circulation ouverte et le stationnement supprimé. Cela risque de régler un tout petit peu quelques problèmes liés à la

prostitution. La voie sera fermée pour un coût relativement limité et la ville de Paris contribuera au financement d'animation de l'espace public.
C'est une véritable reconquête de l'espace public dont il s'agit dès aujourd'hui, avec des animations en lien avec le roller, le skate, des modules divers et variés, des animations de la direction de la jeunesse et des sports, Ciné-Voisins, enfin plein de choses formidables. D'ailleurs, la fête du quartier de la porte de Vincennes aura lieu le 8 juillet, et vous êtes bien évidemment invités. Nous avons souhaité que l'espace public soit réinvesti par les associations locales, le conseil de quartier, les parents d'élèves et bien sûr Jeunesse Feu Vert qui va s'installer prochainement grâce au travail important que nous avons mené collectivement au 5avenue Lamoricière. Ceci est un tout petit bout de l'action importante que nous entreprenons pour ce quartier.
Dois-je le rappeler une nouvelle fois? Réhabilitation Plan climat des résidences sociales du quartier, aménagement de la « rue aux enfants » avec une animation quotidienne grâce à la Ludomouv, réorientation des activités du 15 boulevard Carnot qui accueillera demain la DPMP, la police municipale, les services de propreté, un espace convivial et intergénérationnel, des activités de formation de la mission locale, un espace public numérique, un espace autour des mobilités, etc. Jeunesse Feu Vert, le club de prévention, s'installera bientôt au 5 avenue Lamoricière.
Le projet du budget participatif, qui a été fait par les habitants, a été remporté il y a un an de cela, avec plein d'améliorations pour le bien-être et la beauté du quartier avec tout un projet de street art, entre autres. L'obtention d'un équivalent temps plein, en la personne de Dominique Le Borgne, pour générer encore plus d'animation locale pour ce quartier, et bientôt l'opération « embellir votre quartier » qui, je l'espère, dès l'automne, pourra nous permettre de réaliser de belles choses dans cet endroit.
C'est vraiment un plan d'action global que nous sommes en train de développer au service de la qualité de vie des habitants de ce secteur, mais j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard dans la soirée à l'occasion de la présentation du vœu QPV.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. M. Bouigue."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. C'est un vœu qui concerne une modification du Plan local d'urbanisme et qui s'adosse au projet d'aménagement que nous avons sur la porte de Vincennes, et dont Nicolas Rouveau a dit quelques mots. Je voudrais remettre du temps long dans cette délibération.
Le GPRU de la porte de Vincennes a été décidé en 2002. Depuis 2002, toutes les équipes qui se sont succédé ici ont toujours eu à cœur de faire du quartier de la porte de Vincennes une priorité.

Je rappelle en première mandature, sous Michèle Blumenthal, la partie qui a concerné la suppression de stations essence au bas des immeubles, la résidentialisation, la remise aux normes et l'aménagement de la rue Fernand Foureau, la création dans le quartier d'une première crèche avec ce qui deviendra la Maison des Ours, avec l'introduction de services publics et la volonté de réaménager et de rééquilibrer un quartier particulièrement résidentiel, dans lequel manquaient d'autres types d'activités. Tous les exécutifs qui se sont succédé ici ont eu à cœur de prolonger le même état d'esprit et de faire en sorte que, sur ce quartier, il y ait des améliorations concrètes. Lors de la précédente mandature, je me rappelle tout à fait la création de l'hôtel Meininger qui a créé de l'activité pour les personnes, mais aussi les commerces qui sont autour, des rénovations qu'il y a eues sur la voirie, de l'invitation à ce que l'école Bleue, l'école de design, vienne s'installer dans le quartier puisque c'était un choix, elle n'avait plus de locaux dans le 11e arrondissement, donc elle cherchait des espaces qu'elle a trouvés dans l'arrondissement. Je me rappelle la rénovation de l'école Lamoricière et de la maternelle Carnot, donc de tout le groupe scolaire. Je me rappelle tout ce que le T3, le tramway, a apporté comme transformations dans le quartier, notamment en termes d'accessibilité pour pas mal de personnes. Depuis des années, il y a des volontés fortes qui ont été toujours partagées par l'équipe municipale de faire de ce quartier une priorité.

En revanche, on peut reconnaître que s'il y a eu des continuités, il y a eu aussi parfois des choses qui n'ont pas fonctionné. Il y a eu des attentes que l'on n'a pas su ou pu mettre en œuvre. Je pense notamment aux aléas techniques qui ne nous ont pas permis, par exemple, de réaménager le rond-point de la porte de Vincennes, Nicolas Bonnet connaît très bien le dossier, des aléas techniques qui nous ont obligés à revoir nos prétentions sur ce qui était l'équipement sportif prévu pour dans ce quartier. Des choses qui n'étaient pas maîtrisables avant que les études techniques viennent nous dire la complexité ou l'irréalisation pour des raisons notamment de fragilité des structures ou des sous-sols.

Avec Emmanuelle Pierre-Marie, on s'inscrit dans cette continuité, mais avec la volonté d'accélérer, parce que pour la première fois, nous pouvons aller plus vite. C'est un quartier sur lequel, pendant très longtemps, on a eu à travailler 12e/20ème, mais aussi avec Saint-Mandé. C'était un projet un peu nouveau dans la manière de travailler, de l'envisager, de le mettre en œuvre. On a pris beaucoup de temps. On a travaillé avec les habitants.

Aujourd'hui, il y a la possibilité d'aller plus vite. Ce que propose cette délibération, c'est de rappeler cette accélération sur ce projet, car il y a encore des projets qu'on peut réaliser au service des habitants.

Je ne reviens pas sur ce qu'Éléonore Slama a dit concernant l'animation développée dans le quartier ni ce que vous avez évoqué, Mme Marcin. Je parle de la problématique de l'aménagement évoquée dans cette délibération. Nous avons aujourd'hui les moyens de concrétiser des projets que nous n'avons pas pu concrétiser jusqu'alors, et il est temps de les faire. Je pense notamment à la partie du jardin sur le boulevard Carnot, dont nous parlons depuis un moment, mais aussi à d'autres aménagements qui étaient prévus. Donc, de la continuité, de l'accélération, c'est ce qui caractérise la volonté de l'équipe municipale autour de cette délibération."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Pour avoir eu la chance d'y aller avec Manon Havet et Eva Sas, la députée, il y avait la fête du conseil de quartier à La Cabane samedi, et c'était un vrai moment de partage et de bonheur avec les habitants et habitantes de cette partie de l'arrondissement.
Je vais mettre cette DU 062 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-120 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DU 092 : Dénomination **“Cité Marthe Condat” à une emprise dans le** 12e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DU 092 sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Je laisse d'abord le soin à M. Rouveau de la présenter."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement,** rapporteur :

"Merci, madame la maire. Dans le cadre de l'opération Netter-Debergue, une nouvelle voie a été créée entre la rue du Docteur Arnold Netter et la cité Debergue. Cette rue va faciliter l'accès au jardin et à la nouvelle crèche, dont on va voter tout à l'heure une délibération.
Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Marthe Condat, qui est la première femme agrégée de médecine en 1923. Elle a préparé l'internat à la faculté de médecine de Paris et a obtenu son doctorat de médecine en 1916. Elle a prolongé son internat à l'hôpital des enfants malades pendant la guerre 14-18. Marthe Condat est entre autres médaillée de l'Assistance Publique pour services rendus pendant la guerre et médaillée d'argent de la faculté de Paris.
Cette rue va porter son nom, si vous en êtes d'accord."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. M. Seingier."

Coupure son de [01.27.57] à [01.28.45] du REC

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. Effectivement, on va essayer de faire réparer votre micro ou le rapprocher pour vous entendre mieux la prochaine fois.
DU 092, cette belle dénomination cité Marthe Condat dans le 12e. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-121 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DVD 057 : Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions, à vingt-cinq associations, d'un montant de 273 500 euros en fonctionnement et de 201 635 euros en investissement et conventions associées.

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller **d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DVD 057 sur laquelle Mme Atlan-Tapiero a souhaité s'inscrire. Je vais d'abord laisser le soin à M. Delmestre de nous la présenter."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Le Plan vélo de 2021-2026 prévoit notamment le subventionnement de plusieurs associations, dont l'objectif est de favoriser et de permettre le développement, la réparation et l'entretien des cycles en autonomie ou plus largement la promotion et l'utilisation du vélo en ville.
Il y a 25 associations subventionnées, dont notamment trois dans le 12e : le Comité départemental de cyclotourisme de Paris qui prévoit de doter des vélos et souhaite ouvrir une vélo-école inclusive dans le bois de Vincennes ; CycloCube qui intervient aussi dans d'autres arrondissements et qui fait des ateliers de réparation, des animations de rue et d'apprentissage de la mobilité en ville en organisant des balades urbaines, et ANAIS qui souhaite acheter du matériel adapté aux différents handicaps. Interviennent aussi dans l'arrondissement Cocyclette, Cycl'Avenir, Mieux se déplacer à bicyclette, Paris Roller et RéPAR."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Delmestre. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, M. Delmestre, pour cette présentation synthétique.
Vous présentez une délibération de fonctionnement et d'investissement pour 25 associations. En lisant la délibération, l'indication claire des périmètres d'exercice de ces associations n'était pas extrêmement probante. Vous avez affiné dans votre présentation, en nous disant qu'il y a trois associations dans le 12e qui, certaines, font des animations de rue. Je m'étonne que, dans un texte où on va donner autant d'argent à des associations, dans les textes qui vous lient à ces associations par ce versement de subventions, vous n'ayez pas une exigence de formation des cyclistes accueillis dans ces structures, des formations au Code de la route et non pas au Code de la rue, et notamment au respect que tout véhicule doit adopter vis-à-vis des piétons. Je rappelle que la priorité piétons est prévue au Code de la route par le décret 2018-795 du 17 septembre 2018, qui prévoit que ne pas céder le passage à un piéton, c'est six points de moins sur un permis de conduire et 135 euros d'amende. Si vous vous engagiez dans cette formation au Code de la route

pour les cyclistes, nous applaudirions des deux mains, car le nombre de piétons renversés par des cyclistes, je ne dirais pas malveillants, car je ne veux pas être désagréable, mais trop pressés et qui ne veulent jamais poser le pied à terre, c'est curieux.
On trouve que ces subventions sont en forte augmentation, que ce soit sur le nombre d'associations ou sur les montants que vous indiquez. On ne va pas refaire le débat, et je sais depuis le temps que ce sont les règles du conseil de Paris, mais en nous demandant de voter pour l'ensemble de Paris, vous nous obligez à cautionner des structures prônant des attitudes que nous contestons, comme les réunions en non-mixité, la culture woke. Je peux vous les citer, Paillettes & Cambouis ou MDB, qui est une association amie de la ville, qui passe son temps à l'encenser et dont l'impartialité est un peu discutable ou Cyclofficine qui a été mise en cause sur le sujet de ces réunions en non-mixité et à laquelle la ville va donner 53 000 euros de subventions. Il nous est impossible de soutenir de telles dérives, donc nous ne serons pas des complices passifs de ces histoires et nous voterons contre cette délibération.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Comptez sur moi pour donner les consignes très claires à la police municipale. Ce n'est pas que les cyclistes, c'est l'ensemble des personnes qui sont sur la route qui sont verbalisées. Il n'y a aucune situation d'impunité pour qui que ce soit, et je vous mets au défi, car je l'ai fait plusieurs fois avec la police municipale, de vous arrêter à un passage piéton et vous verrez combien de véhicules s'arrêtent. À chaque fois, je demande à la police nationale de nous relayer parce que, malheureusement, je pense qu'on n'est pas encore au temps où les piétons et piétonnes seront totalement en sécurité et prioritaires dans nos rues.
En tout cas, j'y travaille, et comptez tous les jours sur ma ténacité sur le sujet pour faire évoluer les choses. M. Delmestre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"'Complices passifs', tout cela, on peut quand même utiliser des termes... Bref. Je vous rejoins en partie sur l'exigence de formation pour les cyclistes. Mais comme c'est indiqué, si vous avez lu, en effet, l'apprentissage de la mobilité en ville, cela fait partie notamment de tout ce qui va avec. Ce que fait Cocyclette dans l'arrondissement, c'est aussi permettre aux cyclistes de se sentir en sécurité en ville. Pour cela, il faut en effet respecter le Code de la route.
J'ai bien compris que le Code de la rue, vous ne le portiez pas dans votre cœur. Pourtant, il a un vrai intérêt. Il sera présenté au mois de juillet. J'en profite pour le dire puisqu'on est en conseil d'arrondissement. Si, parfois, il y a des conflits entre piétons et cyclistes, c'est peut-être parce qu'il faut rappeler les règles. Oui, il faut les rappeler aussi aux cyclistes. Mais quand on subventionne des associations, ce n'est pas pour leur dire de faire ce qu'elles veulent. C'est aussi pour qu'elles accompagnent les gens. C'est bien le rôle des associations. Je ne comprends pas le faux procès que vous leur faites.
Je ne reviens pas sur l'ensemble des associations que vous estimez trop proches de nous. Je ne sais pas quels sont vos critères. Cela vous appartient en tant que tel. Vous dites que les

subventions augmentent. Oui, mais je ne sais pas si vous avez remarqué aussi que l'usage du vélo augmente. À un moment donné, lier les deux, ce n'est pas complètement antinomique.
Quant au fait de faire voter des subventions pour d'autres associations, on ne va pas revenir dessus. D'habitude, c'est avec M. Margain qu'on discute. Là, c'est avec vous aujourd'hui, mais on ne va peut-être pas une fois de plus revenir sur le sujet."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Delmestre. Je mets donc cette DVD 057 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle donc adoptée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-122 AVIS)

Sortie de Mme Isabelle Rocca, après le vote de la délibération DVD 057.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DVD 083 : Plan Vélo – **Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.**

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseille**r d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DVD 083 sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Je vais d'abord laisser la parole à M. Delmestre pour la présenter."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je ne vais pas être beaucoup plus long. On avait déjà discuté lors de précédents conseils d'arrondissement du Plan vélo entre 2021 et 2023. On se félicite, mais je pense que vous aussi, des aménagements réalisés, qui sont plus que qualitatifs, notamment du côté du faubourg Saint-Antoine ou de l'avenue Ledru-Rollin. Je pense que vous voulez peut-être revenir dessus. C'est la déclinaison de la deuxième partie, 2024-2026, et notamment, comme on l'avait fait en 2021, avec les demandes de subventions qui viendront du côté de la région Île-de-France."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Delmestre. M. Seingier."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues, Mathieu, pour mémoire, notre groupe, cela a été suggéré, avait voté à l'unanimité le Plan vélo 2015-2020. Seulement, il n'avait été appliqué qu'à 50 % en 2020. Surtout, vous aviez affiché une ambition que l'utilisation du vélo passe en 2020 à 15 %. En réalité, il n'y a eu que 5,6 % selon l'Ademe d'utilisateurs de mobilité à vélo. Il y avait une forme d'échec. C'est le Covid et un mouvement global qui ont fait évoluer la pratique du vélo dans toute la France.
Mais nous nous étions abstenus sur le plan 2021-2023 précisément parce que vous aviez une politique un peu brouillonne. Je vous rappelle les coronapistes. On ne comprenait pas ce que vous vouliez faire, alors même que vous n'aviez pas encore achevé le plan 2015-2020 et nous ne l'estimions pas assez conséquent.
En revanche, nous avions voté les financements avec la région en février 2022, en novembre 2022 et encore en mars 2023. Je rappelle tout cela pour ne pas nous faire la politique qu'on est contre le vélo. Non, nous sommes autant que vous attachés à cette circulation dans la limite du respect de la circulation routière, comme Mme Atlan-Tapiero l'a rappelé. Là où je suis embêté sur cette

subvention, c'est sur la forme. On nous demande de délibérer et l'on a un fichier Excel avec une liste de rues et des financements. Vous voulez nous demander de faire attribuer à la région Île-de-France des demandes de subventions sur des demandes qui ne sont pas claires. Je me suis renseigné auprès de mon groupe au niveau parisien. On m'a répondu que, contrairement à d'habitude, il n'y avait pas eu de concertation ou, s'il y en avait eu avec les maires d'arrondissement, le tableau n'était pas cohérent avec ce qui avait été discuté en amont au sein de la concertation. Donc, il y a une impression de se faire avoir.
Concernant précisément le 12e arrondissement, j'ai vu que vous inscriviez la place Félix Éboué. Si je comprends bien, ce Plan vélo va servir à demander à la région Île-de-France de financer un aménagement dont on ne connaît pas encore tous les tenants et aboutissants via le financement vélo.
Pour cette raison, et dans l'attente de précisions sollicitées en conseil de Paris, nous allons voter contre."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Seingier. Vous pourrez reconnaître qu'en termes d'aménagements cyclables, le 12e est conséquent, comme vous le dites. Effectivement, si vous ne connaissez pas encore la place Félix Éboué, il y a une réunion le 30 juin à cet effet.
Je pense qu'il y a au moins une chose qui nous a tous et toutes rassemblés, c'est bien évidemment de faire descendre les pistes cyclables qui sont actuellement dangereuses, car sur le trottoir et sur la chaussée. C'est vraiment dans ce sens que nous travaillons sur les pistes cyclables.
Je rajouterai aussi, vous n'êtes pas sans le savoir, que c'est un peu le bazar sur les carrefours qui sont extrêmement dangereux pour tout le monde, notamment les piétons, les piétonnes et les cyclistes. Nous continuerons à faire des carrefours à la hollandaise pour sécuriser tout le monde. M. Delmestre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Rapidement pour répondre sur quelques points que vous avez soulevés. La pratique du vélo et son augmentation aujourd'hui ne sont plus à démontrer. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus et sur le fait qu'il faut continuer à développer. Quand la majorité autour de la maire de Paris a eu ce courage à la sortie du Covid de développer ces 50 km de pistes cyclables, les anciennes coronapistes qui sont aujourd'hui pérennisées, c'était un choix fort. C'est cela aussi qui a créé derrière l'usage aussi développé du vélo. Comme quoi, parfois, il faut pouvoir aller un peu vite et un peu fort sur certaines choses.
Pour vous répondre sur les maires d'arrondissement qui seraient revenus au niveau de votre groupe, la liste qui est là, c'est celle qui a été présentée à la mairie et celle que nous avons échangée avec le cabinet de David Belliard. Il n'y a pas de sujet à ce niveau-là, si cela peut vous rassurer sur le fait que vous n'ayez pas été associés.

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Concernant Félix Éboué, comme vous le savez pour les autres subventions, cela a toujours lieu en deux temps. Il y a une première présentation du plan triennal avec ce qui est prévu, puis nous aurons l'occasion à nouveau de voter une fois que les pistes seront réalisées pour voir qu'elles répondent bien au cahier des charges, en l'occurrence notamment via la subvention de la région Île-de-France. Et c'est seulement à ce moment-là que les subventions sont délivrées.
Je pense que je n'ai rien oublié. Je pensais que vous alliez au moins vous abstenir, mais c'est votre choix."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Le choix, c'est la démocratie par le vote. Je vais mettre aux voix la DVD 083. Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-123 AVIS)

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DFPE 135 : Réalisation d'un multi-accueil de soixante-six places au 43-45 rue des Meuniers dans le 12e arrondissement de Paris – Avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à Paris Habitat OPH.

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement,** rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous allons faire une entorse pour M. Seingier à l'inscription du jour, car a priori, il y a eu un petit décalage d'inscription. Il voulait intervenir sur la DFPE 135. Je vais d'abord laisser Mme Dallot vous la présenter."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Excusez-moi, en réalité, je me suis inscrite sur cette délibération, je n'ai absolument rien à dire dessus, pour vous demander si vous pourriez me communiquer les informations que je vous ai demandées lors de la précédente séance sur le coût de fonctionnement et d'investissement d'un berceau. Vous m'aviez dit que vous me l'adresseriez et je ne l'ai pas eu. C'était juste pour demander cela."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"D'accord. On réitère et je laisse Jeanne vous répondre."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"J'avoue que je sors de la commission crèche et que j'ai oublié votre demande. Mais je peux vous dire cependant que la crèche des Meuniers a été remplie aux deux tiers aujourd'hui. On a 48 places qui ont été apportées aux bébés de l'Est de l'arrondissement sur les 66. Le complément se fera à la commission de septembre pour une rentrée en octobre. Je vous promets de vérifier."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-124 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Vote global des délibérations :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc adoptées, et je vous en remercie."

Délibération n° 12-2023-DAC 148 : Budget participatif **2022 "Faisons du 12e un arrondissement toujours plus culturel !" – Subvention d'équipement d'un montant de 22**500 euros pour le **projet "La traversée" sur le mur de la piscine Jean Boiteux et convention avec** l'association **"Pixo".**

(DELIB 12-2023-125 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 189 : Subventions **d'un** montant de 53 000 euros à huit **structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de conventions** avec deux d'entre elles.

(DELIB 12-2023-126 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 243 : Subventions d'un montant de 11 000 euros à trois **associations pour la promotion de la lecture et signature d'un avenant avec l'une d'entre elles.**

(DELIB 12-2023-127 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 412 : Subventions d'un montant de 15 000 euros à six **associations au titre de l'action culturelle locale du 12e** arrondissement et signature de deux **avenants avec les associations "Progéniture" et "Théâtre de l'Opprimé".**

(DELIB 12-2023 – 128 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 481 : Conventions entre l'Académie de Paris et la ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements.

(DELIB 12-2023-129 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAE 6 : Subventions d'un montant de 724 000 euros à dix organismes **d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.**

(DELIB 12-2023-130 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DAE 118 : Subventions **d'un montant de 367** 000 euros et conventions **avec onze structures d'insertion par l'activité économique**.

(DELIB 12-2023-131 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DASCO 045 : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires **de fonctionnement d'un montant de 155** 030 euros, subventions d'équipement, **d'un montant** de 106 280 **euros et subventions pour travaux, d'un montant de 344** 427 euros.

(DELIB 12-2023-132 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DASCO 058 : **Collèges publics dotés d'un service de restauration** autonome – **Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année** scolaire 2023-2024.

(DELIB 12-2023-133 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 038 : Subventions d'un montant de 15 000 euros à quatorze associations au titre de la quote-part du Fonds **d'Animation Locale (FAL) attribuée au 12**e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-134 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 067 : Appel à projets Politique de la ville – Subventions de fonctionnement, d'un montant de 1**021** 850 euros à deux-cent-soixante associations pour le financement de quatre-cents projets dans les quartiers populaires.

(DELIB 12-2023-135 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 073 : Subventions d'un montant de 77 000 euros à onze associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des **quartiers populaires dans le cadre de l'édition** 2024 du Budget Participatif.

(DELIB 12-2023-136 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 074 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation.

(DELIB 12-2023-137 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 077 : **Demande de dissolution de la congrégation des sœurs de** Sainte Clotilde.

(DELIB 12-2023-138 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DDCT 079 : **Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de** Paris 2024.

(DELIB 12-2023-139 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 037 : Subventions d'un montant de 64 000 euros à sept **associations pour leurs actions d'accompagnement** et de sensibilisation à une alimentation durable.

(DELIB 12-2023-140 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 044 : Appel à projets Jardins Relais 2023 – Subventions, d'un montant de 57 930 euros à vingt-quatre associations pour soutenir la mutualisation des **moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.**

(DELIB 12-2023-141 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 045 : Subventions d'un montant de 66 180 euros à sept **associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités** alimentaires vers une alimentation durable.

(DELIB 12-2023-142 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 050 : Subventions de fonctionnement à quatre associations d'un montant de 54 000 **euros œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de** proximité et reconduction de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et avenants.

(DELIB 12-2023-143 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 104 : Subvention d'un montant de 322 978 euros, avenant n° 3 avec la Fondation de Rothschild pour la crèche collective Les 2 Marie située 15 A rue Lamblardie dans le 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-144 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 129 : **Animation d'ateliers en direction des professionnel.l.es de l'accueil individuel dans des relais petite enfance (RPE) –** Subventions, **d'un montant de** 845 932 euros et avenants aux conventions pluriannuelles **d'objectifs avec cinq associations** pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10ème, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023-145 AVIS)

***

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DFPE 136 : Création d'un multi-accueil de quatre-vingt-quinze places au 77 avenue du Dr Arnold Netter dans le 12e arrondissement de Paris – Avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par la ville de Paris à HLM Logis-Transports.

(DELIB 12-2023-146 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 139 : Subventions d'un montant de 974 496 euros à treize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt-deux accueils enfants parents à Paris et participation au financement des Lieux d'Accueil Enfant Parents (LAEP) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

(DELIB 12-2023-147 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DJS 098 : **Gratuité d'utilisation pendant l'été** 2023 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs Léo Lagrange dans le 12e, Georges Carpentier dans le 13e, Jules Noël dans le 14e, Poissonniers dans le 18e et Louis Lumière dans le 20e, et de **la baignade dans l'espace naturel de bassin de La Villette, dans le 19**e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-148 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 038 : Subventions d'un montant de 6 **483** 789 euros et avenants **aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de vingt**-neuf centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et **Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année** 2023.

(DELIB 12-2023-149 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 054 : **Subventions d'un montant de 50** 770 euros à vingt associations et avenant ou **convention avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le** cadre du Mois Parisien du Handicap 2023.

(DELIB 12-2023-150 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 059 : Participations **au titre de l'année** 2023 aux six Maisons des Aînés et des Aidants – Dispositif d'Appui à la Coordination (M2A-DAC), au titre des Centres **Locaux d'Information et de Coordination** (CLIC**) autorisés à Paris d'un montant de** 3 **391** 198 euros.

(DELIB 12-2023-151 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Délibération n° 12-2023-DSOL 66 : Subventions, **d'un montant de 14**500 euros à trois **associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**.

(DELIB 12-2023-152 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 069 : Treize subventions de fonctionnement pour douze associations d'un montant de 871325 euros pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité.

(DELIB 12-2023-153 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSP 002 : Dotations d'un montant de 1**971**178 euros et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif à Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 20e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023-154 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DVD 081 : Parcs de stationnement "Paris Rive Gauche" (Bords de Seine – Freyssinet, Bibliothèque-François Mitterrand, Université Diderot, Cité de la Mode-Austerlitz et Watt) implantés dans la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13e arrondissement de Paris et parc de stationnement Van Gogh dans le 12e arrondissement de Paris – Convention de délégation de service public avec la société INDIGO Infra pour la modernisation du parc de stationnement Van Gogh, la mise en conformité des parcs de stationnement "Paris Rive **Gauche" et l'exploitation de l'ensemble.**

(DELIB 12-2023-155 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-SG 46 : Transformations Olympiques - Subventions d'un montant de 617200 euros et conventions entre la ville de Paris, le **"Fonds de dotation Paris 2024"** (FDD Paris 2024) et quarante-**sept associations dans le cadre du projet "Impact 2024".**

(DELIB 12-2023-156 AVIS)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont 4 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable Les délibérations sont adoptées	

Retour de Mme Isabelle Rocca, après le vote de la délibération SG 20230046.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

V122023-021 : **Vœu** de la majorité municipale, proposé par Manon Havet et Éléonore Slama, les élu·es du groupe Les Écologistes du 12e, les élu·es du groupe PEC du 12e et les élu·es du groupe Communiste et Citoyen du 12e, relatif au passage en zone de géographie prioritaire de la politique de la ville du quartier de la Porte de Vincennes situé dans le 12e arrondissement de Paris.

Considérant l'objectif de la politique de la ville de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires ;

Considérant la situation actuelle dans les quartiers populaires, qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qui subissent actuellement la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, conduisant à une lettre ouverte des maires des quartiers populaires, parue dans le journal Le Monde le 24 mai 2023, à l'attention du président de la République pour l'alerter sur la situation sociale dans les quartiers ;

Considérant le contrat de ville, document qui fixe les grandes priorités partagées par la ville, l'État et plusieurs partenaires, qui repose sur une géographie prioritaire et trois piliers : la cohésion sociale, l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain ;

Considérant la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (dite loi LAMY) qui a réformé les critères de la géographie prioritaire autour d'un critère unique du revenu ;

Considérant les spécificités du territoire parisien marquées par les plus fortes disparités de revenus, avec des ménages pauvres qui côtoient des ménages très aisés, rehaussant mécaniquement le revenu médian, ainsi que par une concentration de populations fragiles : familles monoparentales, résidents en hôtels sociaux ou encore en foyers de sans-abris ;

Considérant le renouvellement du contrat de ville prévu début 2024, qui doit renouveler la géographie prioritaire ;

Considérant que le quartier porte de Vincennes a un Iris parmi les plus défavorables cumulant plus de nombreux indicateurs de vulnérabilité : revenu médian déclaré, taux de pauvreté, 1er décile de revenu disponible, part des foyers à bas revenus, part des allocataires du RSA, part des habitants âgés de moins de 20 ans dans un foyer à bas revenus, part des jeunes âgés de 16 à 25 ans NEET, part des familles monoparentales, taux de chômage, part des logements sur occupés, part des habitants de nationalité étrangère, part des bénéficiaires retraités de Paris Solidarité (PSOL) parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus ;

Considérant les efforts portés par la mairie du 12e et la mairie du Paris pour améliorer la situation de ce quartier de la porte de Vincennes à travers à la fois des aménagements urbains (rue aux enfants Lamoricière, requalification du boulevard Carnot, projet de la ZAC porte de Vincennes, projet de réorientation de la programmation et des usages du bâtiment situé 15 boulevard Carnot en accord avec les attentes et les besoins du quartier, etc.), la réhabilitation des résidences sociales par les bailleurs sociaux de la ville de Paris, mais aussi le recrutement d'une personne

dédiée à l'animation locale de ce secteur, l'attention particulière à destination des établissements scolaires, ou encore l'installation à venir du club de prévention Jeunesse Feu Vert dans le quartier, à l'initiative de la mairie du 12e arrondissement et de la RIVP ;

Considérant la nécessaire inscription de ce territoire dans la future géographie prioritaire pour assurer une politique de réduction des inégalités sociales et territoriales, qui touchent fortement les habitant.es de ce quartier.

Sur proposition de Manon **Havet et d'**Éléonore Slama, des élu·e.s du groupe Les Écologistes du 12e, des élu·e.s du groupe Paris en Commun du 12e et des élu·e.s Communistes et Citoyens du 12e**, le Conseil d'arrondissement du 12e arrondissement émet le vœu** que :

- La ville **de Paris porte auprès de l'**État **une demande d'élargissement de la géographie** prioritaire de la politique de la ville afin d**'y inclure le territoire de la p**orte de Vincennes dans le 12e **arrondissement, de manière à assurer l'égalité sociale et territoriale** dans tous les quartiers ;

- Dans cette même logique, les établissements scolaires du secteur bénéficient de moyens supplémentaires avec un passage en REP.

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement,** rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à l'examen des vœux en commençant par le vœu proposé par Manon Havet et Éléonore Slama pour l'ensemble des élus de la majorité du 12e. Je donnerai successivement la parole à Mmes Havet et Slama pour le présenter. Mme Havet, c'est à vous."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12e arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Ce vœu, dont je me réjouis qu'il soit un vœu de la majorité et que je suis fière de porter pour le groupe des écologistes, porte sur l'inclusion du quartier porte de Vincennes en géographie prioritaire de la ville.
Un renouvellement du contrat de ville est prévu pour tout début de l'année 2024, contrat qui fixe les grandes priorités partagées par la ville, l'État et plusieurs partenaires, et qui repose sur une géographie prioritaire et sur trois piliers pour les quartiers prioritaires : la cohésion sociale, l'éducation et l'insertion notamment ; l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain.
Le contrat de ville début 2024 renouvellera la géographie prioritaire et l'équipe municipale demande à ce que le quartier porte de Vincennes fasse partie des nouveaux territoires prioritaires de la politique de la ville. En effet, les indicateurs disponibles fournis par l'Apur indiquent la grande fragilité de ce territoire avec une concentration de population fragile au-delà du seul critère du

revenu médian qui ne dit pas tout de la situation sociale des habitants et habitantes d'un quartier, notamment dans la géographie parisienne où les disparités sociales et de revenus sont élevées.
Vous le savez, l'action de l'équipe municipale est ambitieuse sur ce quartier. Cela a été très bien rappelé à l'occasion de l'examen lors de ce conseil de la DU 062 sur la requalification du boulevard Carnot. L'action municipale est très ambitieuse pour l'amélioration de l'espace public et des services de ce quartier, avec le projet de la ZAC porte de Vincennes, le réaménagement du boulevard Carnot avec la « rue aux enfants » Lamoricière, l'action de la Ludomouv. Je n'en dis pas plus, mais vous le savez, l'action dans plusieurs directions est très ambitieuse.
Ainsi, nous demandons que la ville porte auprès de l'État une demande d'élargissement de la géographie prioritaire de la politique de la ville afin d'y inclure le territoire de la porte de Vincennes, demande qui a fait aujourd'hui l'objet d'un courrier que la députée de notre circonscription, la 8ème circonscription, a transmis au ministre délégué à la ville et au Logement qui en a accusé bonne réception.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Pour compléter la très bonne présentation de ma collègue, Mme Havet, permettez-moi un focus sur la situation du quartier qui nous intéresse ce soir, qu'on évoque à nouveau, celui de la porte de Vincennes.
Le quartier de la porte de Vincennes compte près de 5 000 habitants. C'est un quartier composé à plus de 95 % de logements sociaux. Le taux de chômage est de 19 %, et l'on y constate un faible niveau de formation, car près de 14 % des 16-25 ans sont sans emploi, ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation. Le taux de familles monoparentales est très important, 48 %, dont 29 % considérés comme fragiles. On y constate également une surreprésentation des jeunes de moins de 25 ans, qui correspondent à 35 % de la population du quartier, et une surreprésentation des personnes âgées de plus de 65 ans, avec 22 % de personnes âgées dans le quartier. Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 18 770 euros. Le taux de pauvreté est compris entre 23 et 25 %, selon les Iris. On note une très forte proportion de quotients familiaux entre 1 et 4, et le quartier comporte plusieurs établissements scolaires, une école maternelle, deux élémentaires et un collège. Les acteurs de l'éducation nationale, comme les élus que nous sommes, souhaitent que les établissements de ce quartier soient inscrits dans un dispositif de réseaux d'éducation prioritaire.
Forts de ces constats et au plus près du terrain, nous avons agi et œuvré pour que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des mêmes chances que tous les habitants du 12e de vivre une vie digne, dans un environnement de qualité et en bénéficiant d'outils et de dispositifs pour leur donner les mêmes chances que tout un chacun.

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

En tant que maire du quartier Bel Air Nord, dont fait partie le quartier porte de Vincennes, je suis fière de ce que nous avons commencé à accomplir avec l'ensemble des élus mobilisés, Isabelle Rocca pour les établissements scolaires, Nicolas Bonnet pour le sport, Mathieu Delmestre et Christophe Teisseire pour l'espace public et la « rue aux enfants », Nicolas Rouveau sur la ZAC, Pierrick Paris sur la prévention et la tranquillité publique, etc., avec l'appui et le soutien sans faille de madame la maire du 12e Emmanuelle Pierre-Marie et d'Emmanuel Grégoire, premier adjoint au niveau parisien. Je suis vraiment convaincue que notre action et notre travail collectif vont porter leurs fruits sur ce quartier et améliorer la vie des gens qui y vivent.
Vous le voyez, vous le savez, nous faisons feu de tout bois. Notre action est globale. Nous agissons à travers plusieurs axes : dynamisation de la vie du quartier afin que celui-ci soit plus attractif, convivial et solidaire. Ce travail a d'ores et déjà bien avancé, en particulier avec l'aide de Dominique Le Borgne. Demain, des associations pourront déployer leur talent et animer les espaces du 15 Carnot, du 5 avenue Lamoricière ou l'espace public de la « rue aux enfants ». Nous travaillons à favoriser la réussite scolaire en améliorant le lien entre les familles et l'école, en particulier les familles précaires et monoparentales. Nous développons l'offre d'accompagnement à la scolarité, avec le souci constant de lutter contre la ségrégation scolaire. Nous renforçons les actions liées à l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours pour les publics fragiles. Nous utilisons l'urbanisme transitoire boulevard Carnot pour travailler avec les habitants sur leur cadre de vie et son appropriation. Nous agissons plus spécifiquement sur la situation des personnes âgées, en particulier avec la RIVP qui fait un Plan grand âge pour que le quartier de la porte de Vincennes, qui a cette surreprésentation en personnes âgées, puisse bénéficier d'actions spécifiques avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les bailleurs, pour adapter les logements au vieillissement, pour des actions relatives au sport et à la santé, à l'inclusion numérique, etc. Nous accompagnons les habitants dans l'expression de leur envie pour le quartier à travers le budget participatif remporté l'année dernière, qui permettra par exemple demain de remettre du beau dans ce quartier à travers un grand projet de street art et de proposer d'autres activités, comme la glisse. J'en ai déjà parlé.
Mais en appui et en complément aux efforts importants faits par la mairie du 12e et la mairie de Paris pour ce quartier de la porte de Vincennes, il nous paraît nécessaire, essentiel et crucial que ce territoire figure dans la future géographie prioritaire de manière à assurer l'égalité sociale et territoriale dans tous nos quartiers et que, dans cette même logique, les établissements scolaires du secteur bénéficient de moyens supplémentaires avec un passage en REP.
J'espère que nous serons tous d'accord et que nous pourrons voter à l'unanimité ce vœu très important pour les habitants de ce quartier.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Slama, pour cette passionnante et passionnée présentation. Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Mme Marcin."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Mme Slama, je regrette que ce dernier conseil d'arrondissement soit consacré à la porte de Vincennes. C'est un dernier conseil d'année. C'est vraiment dommage. Vous ne faites que réagir au positionnement du groupe Changer Paris qui vous a alertés depuis plusieurs années sur les conditions de vie dans ce quartier et qui a mis en exergue votre politique de logement social. Si, aujourd'hui, il y a une Iris parmi les plus défavorables, qui cumule plusieurs nombreux indicateurs de vulnérabilité, c'est bien dû à votre politique de logement social dans ce quartier. Il ne s'améliore pas. On en est au stade des intentions. Il y a peu d'actions significatives. Je dirais malheureusement que ces intentions relèvent de la propagande pour faire croire aux personnes vivant dans le quartier que leur situation s'améliorera du jour au lendemain. Mais en fait, vous avez prévu que tout cela s'améliorera en fin de mandature, ce qui pourrait avoir un impact sur les urnes en votre faveur, très certainement. J'espère que ce sera le contraire.
Merci beaucoup."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin. Pour votre information, nous sommes dans le calendrier du renouvellement du contrat de ville. Donc, c'est normal que ce vœu ait lieu, et c'est normal que l'on se batte. Je vous rappelle que ce territoire avait fait l'objet dans l'ancien contrat de ville d'une présentation, et qu'il était passé malheureusement sous la houlette.
Je laisse la parole à M. Bouigue qui veut vous répondre."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je laisserai Mme Slama vous répondre, mais concrètement, Mme Marcin, quand on connaît le quartier, on ne peut pas dire que la politique de création de logements sociaux par cette équipe municipale et les précédentes était absolument folle dans ce quartier.
La plupart des HBM qui sont dans ce quartier ont été construites bien avant que nous arrivions en responsabilité. Les logements sociaux sont arrivés bien avant notre prise de responsabilité. Les logements du 64-67 boulevard Soult, de Paris Habitat comme de la RIVP de l'autre côté, rue Fernand Foureau ou rue Changarnier, tous ces logements sociaux étaient là avant nous. Soyez au moins honnête. Les HBM n'ont pas été créées par les équipes municipales en 2001.
Dire qu'il y a eu dans ce quartier une volonté de créer du logement social, c'est tout l'inverse. Le GPRU avait une ambition, c'était de dire que ce quartier est trop résidentiel et devait accueillir d'autres types d'activités. Ces types d'activités, c'est ce qu'on a mis en place, par exemple en créant l'hôtel Meininger, en défendant le commerce de proximité avec l'association Happy Courteline, en introduisant de nouveaux commerces dans ce quartier, en faisant en sorte qu'il y ait de nouvelles accessibilités avec le tramway. Vous ne pouvez pas dire que c'est la politique du logement social. C'est un peu de mauvaise foi et c'est surtout inexact s'agissant de ce quartier."

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :
"Merci."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"J'ai été interpellée personnellement. Que dire ? Bien évidemment, les logements sociaux qui ont été créés là ont été créés bien avant l'arrivée de la gauche à Paris. Je suis désolée de vous l'apprendre, Mme Marcin, mais on n'est pas responsables de tout.
Si vous aviez écouté mon intervention tout à l'heure, vous auriez compris que nous tentons de rééquilibrer l'offre de logement social entre l'Est et l'Ouest de la capitale, et j'ai pointé du doigt justement la béance de logements sociaux dans le 7e comme dans le 8e arrondissement, là où le 12e en compte plus de 25 %. On ne fait pas cela pour des raisons électoralistes. Comment pouvez-vous nous accuser d'une telle chose ? Nous travaillons, je vous l'ai dit, je ne sais pas si vous écoutez quand je parle, à un plan global qui intervient sur tous les aspects, que ce soit scolaire, de l'espace public, urbain, pour la formation et l'emploi de ce quartier.
Comment ne pouvez-vous pas aujourd'hui vous associer à un vœu qui réclame simplement des moyens supplémentaires de l'État pour accompagner le travail que nous faisons déjà sur ce quartier ? Les habitants de la porte de Vincennes vous regardent, Mme Marcin. Votez en responsabilité, mais si vous ne vous associez pas à ce vœu, vous ne souhaitez pas avoir des moyens supplémentaires, que ce soit pour la réussite scolaire et éducative du quartier ou pour les habitants en règle générale du quartier de la porte de Vincennes.
Je pense que le portrait que j'ai dressé de ce quartier est suffisamment clair pour que l'unanimité soit là.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Slama. Je vous laisserai débattre à la suite de ce conseil d'arrondissement. Je vais mettre aux voix ce vœu, qui est un vœu de la majorité. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Il est adopté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est **favorable**. Le vœu est **adopté**	

(DELIB 12-2023-157 VOEU)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

V122023-022 : **Vœu** déposé par Éléonore Slama et les élu·es du groupe Paris en Commun 12e, les élu·es du groupe Les Écologistes du 12e et les élu·es du groupe Communiste et Citoyen du 12e, relatif à la crise du logement et aux nécessaires mesures à prendre pour répondre aux besoins des habitant·es et soutenir les bailleurs sociaux.

Considérant les conclusions du Conseil national de la Refondation Logement rendues le 5 juin dernier par la Première ministre et le ministre délégué à la ville et au Logement, après plusieurs mois de concertation et la participation de l'ensemble des acteurs du secteur ;

Considérant la grave crise du logement d'une ampleur inédite que nous traversons mais aussi l'insuffisance des mesures annoncées par le gouvernement, notamment s'agissant du logement social ;

Considérant le chiffre record de demandeurs d'un logement social, qui s'élève aujourd'hui à plus de 2,4 millions de personnes au niveau national, dont environ 11 000 demandeurs qui habitent le 12e et qui souhaitent un logement social dans le 12e ;

Considérant l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et le montant élevé des prix des loyers et de l'immobilier parisien ;

Considérant la baisse de la production de logements sociaux au niveau national (95 000 créées en 2022, 80 000 prévus pour 2023, contre un objectif de 125 000 logements par an) malgré des besoins croissants ;

Considérant que les organismes HLM sont en prise directe avec la réalité de la crise sociale, et que les mesures prises à l'encontre du logement social depuis la loi de finances votée en 2018 ont empêché la construction de 140 000 logements sociaux neufs ;

Considérant l'absence de mesures réinstaurant un taux de TVA réduit sur l'ensemble de la production de logements sociaux, de mesures créant de nouvelles aides pour accélérer la production de logements sociaux, en locatif comme en accession sociale à la propriété, et de mesures redonnant aux bailleurs sociaux leurs capacités d'investissements, mises à mal par la mise en place depuis 2018 de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) ;

Considérant que, malgré la baisse des budgets, les bailleurs sociaux de la ville de Paris ont maintenu leurs objectifs ambitieux de rénovation et de réhabilitation Plan climat du parc social permettant d'ores et déjà la réhabilitation de la moitié du parc social du 12e ;

Considérant le PLU bioclimatique qui vient d'être adopté actant notre ambition de 40 % de logements publics à Paris (dont 30 % de logements sociaux) ;

Considérant que le combat pour le logement des classes populaires ne s'arrête pas au CNR et qu'un pacte pour le logement social est actuellement en cours de négociation ;

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Sur proposition d'Éléonore Slama, et des élu·es du groupe Paris en Commun 12e, du groupe Les Écologistes du 12e et du groupe Communiste et Citoyen du 12e, le conseil municipal du 12e **arrondissement émet le vœu que** :

La ville de Paris réaffirme auprès de la Première ministre et du ministre délégué à la ville et **au Logement, la nécessité d'actes forts pour développer le logement et l'accession sociale à** la propriété et, pour cela, débloque une capacité d'investissement du secteur du logement social au service de la création de nouveaux logements et de la rénovation du parc.

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Désormais, nous passons à l'examen du vœu de la majorité municipale relatif à la crise du logement et aux nécessaires mesures à prendre pour répondre aux besoins des habitants et habitantes et soutenir les bailleurs sociaux. Je laisse Mme Slama nous le présenter."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Pendant plusieurs mois, j'ai participé aux travaux du Conseil national de la Refondation sur le logement. J'ai pu constater l'ampleur de l'attente de l'ensemble du secteur, mais surtout l'ampleur de la crise qui vient. Face à ces enjeux, le monde du logement est déterminé à agir et prêt à se réinventer comme jamais jusqu'alors il n'a été prêt à le faire.
Malheureusement, les conclusions du CNR logement, rendues le 5 juin dernier par la Première ministre et le ministre délégué à la Ville et au Logement, ont fait quasi l'unanimité contre elle.
Face à la crise du logement d'une ampleur inédite que nous traversons, je ne pouvais pas rester les bras croisés, et c'est pourquoi, avec mes collègues de la majorité, je vous propose ce soir ce vœu.
2,4 millions de demandeurs de logements au niveau national. 11 000 demandeurs qui habitent le 12e et qui souhaitent un logement social dans le 12e. En 2022, la demande de logement social a augmenté de 7 %, et n'épargne pas l'Île-de-France ni Paris. Une augmentation de la demande caractérisée en particulier chez les salariés les plus pauvres, ces salariés qui ont fait tourner le territoire pendant la crise du Covid, ces premières lignes qui demandent à habiter à côté de leur travail et qui demandent à ne plus subir des temps de transport interminables. C'est cela, la réalité à laquelle nous faisons face. On produit moins de logements sociaux.
Plus de 140 000 logements auraient dû être créés ces dernières années, mais ne l'ont pas été. Inflation, flambée des prix de l'énergie et montant élevé des prix des loyers et de l'immobilier parisien… À un moment où la demande sociale est d'autant plus urgente qu'il y a peu de réponses dans le parc locatif privé, on crée moins de logements et les collectivités comme les bailleurs bénéficient de moins de moyens de soutien à la fabrication de logement social. C'est ubuesque.

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Malgré la baisse des budgets, les bailleurs sociaux de la ville de Paris ont maintenu pourtant leurs objectifs ambitieux de rénovation et de réhabilitation du Plan climat du parc social permettant d'ores et déjà la réhabilitation de la moitié du parc social du 12e. Jusqu'à quand?
Mesdames et messieurs de l'opposition, je connais les difficultés à l'acceptation du logement social, en particulier de votre groupe politique qui trouve trop souvent des raisons de s'opposer à la création de logements sociaux, mais les parisiennes et les parisiens attendent beaucoup de nous collectivement. Si on ne répond pas à la demande de logement de ces hommes et de ces femmes qui tiennent le territoire, parce que ce sont des travailleurs pauvres en particulier, si on ne trouve pas le moyen de les loger dignement, c'est une crise politique et démocratique qui nous attend.
Parce que le combat pour le logement des classes populaires ne s'arrête pas au Conseil national de la Refondation, parce que d'autres étapes s'ouvrent, le PLF, le Pacte pour le logement social en cours de négociation, nous pensons qu'il est encore temps d'agir.
C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous réaffirmons la nécessité d'actes forts pour développer le logement et l'accession sociale à la propriété, mais aussi d'actes forts pour débloquer une capacité d'investissement du secteur du logement social au service de la création de nouveaux logements et de la rénovation du parc.
J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. Y a-t-il des explications de vote? Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mme Slama, votre vœu, c'est très bien, on voit que vous êtes allée au Conseil national de la Refondation. Vous en avez fait un compte rendu enthousiaste. Vous en avez fait un constat.
Mais nous, nous considérons la mutation opérée dans le Plan local d'urbanisme dans le langage. C'est-à-dire que nous sommes passés dans ce PLU du logement social au logement public pour passer dans votre vœu à une volonté de 40 % de logement social sans étudier à aucun moment l'impact de telles décisions, que ce soit au regard des bassins d'emploi ou de la capacité simple de la ville à trouver du foncier. Bien sûr, vous êtes les adeptes de la préemption.
Il apparaît que votre vœu est incomplet. Est-il besoin de rappeler que le nombre de contraintes à la construction a été imposé par les gouvernements Hollande? Est-il besoin de rappeler que la timidité à délivrer des permis de construire partout en France, puisque vous étendez ce vœu à la France d'après les chiffres que vous avez donnés, est patente, et que l'absence de foncier est frappante à Paris?
Dès lors, votre vœu est un vœu sans perspectives, ni ambition, ni moyens. Est-il besoin de rappeler que c'est la ville elle-même qui met en difficulté les bailleurs sociaux? Est-il besoin de rappeler le danger des loyers capitalisés qui fragilisent cet équilibre?

Nous notons cependant dans votre vœu quelque chose d'extrêmement intéressant, et je vous en félicite. Tout le monde vient à nos idées, finalement. On note un véritable tournant de l'idéologie dominante de l'exécutif. À savoir, vous avez enfin évoqué la fameuse accession sociale à la propriété. Mais là, pour le coup, nous serions vivement intéressés de savoir ce que vous inscrivez dans ce vocable en termes de faisabilité. Nous sommes très curieux. Si vous avez des informations sur ce que vous comptez faire de l'accession à la propriété et comment elle va se mettre en œuvre, nous sommes preneurs.
Bien évidemment, nous ne voterons pas votre vœu et nous nous abstiendrons."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. M. Rouveau."

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12e arrondissement :

"Le groupe écologiste votera ce vœu. On ne va pas rappeler l'immense déception de ce CNR et les chiffres à Paris. 25 % de logement social atteint, 26 % dans le 12e, et nous venons de voter un nouveau PLU il y a quelques semaines avec des ambitions fortes, 30 % de logement social et 40 % de logement public. C'est bien 30 % de logement social, Mme Atlan-Tapiero. Ces ambitions sont fortes.
Dans ce PLU, on explique qu'il y a de nombreuses manières de faire du logement social. Il n'y a pas que la construction ou la préemption, comme vous l'avez dit. Il y a beaucoup de moyens, notamment la transformation de bureaux en logements. Tous ces moyens sont mis en œuvre dans le Plan local d'urbanisme.
Maintenant, comme le dit le vœu, on a besoin d'un soutien de l'État. Par exemple, aujourd'hui, dans le 12e arrondissement, nous n'avons pas de projet de BRS, bail réel solidaire, pour l'accession à la propriété des classes moyennes. Vous n'écoutez peut-être pas Mme Atlan-Tapiero, mais j'essaie de répondre à toutes vos interrogations.
En tout cas, il y a des moyens de faire ce logement social. Il y a des moyens de réaliser de l'accession à la propriété pour les classes moyennes, notamment via le BRS qui est aujourd'hui quasiment impossible à mettre en œuvre, en tout cas dans l'arrondissement. Du coup, on a un besoin de l'État, des différents acteurs, pour encourager le logement social.
C'est pour cela que nous irons dans le sens de ce vœu de notre collègue Éléonore Slama. Je vous remercie."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Très rapidement, car vous interpellez la politique que nous menons sur le logement à Paris. Notre objectif, c'est de créer du logement pour toutes et tous. Je ne pense pas que ce soit un mal de créer du logement public qui comprend à la fois du social et de l'intermédiaire. On crée du

logement pour tous, encore une fois, des personnes aux revenus les plus faibles jusqu'aux classes moyennes.
Pour faciliter l'accès au logement des classes moyennes, nous avons mis en place différents dispositifs assez innovants. En particulier, en 2020, a été créée la Foncière de la ville de Paris qui vise à faciliter l'accession sociale à la propriété de ces ménages parisiens, particulièrement des familles de la classe moyenne, en proposant des logements à 5 000 euros le mètre carré environ, soit à un prix moitié moins cher en moyenne que le marché immobilier actuel. Donc, nous agissons aussi là-dessus. Je pourrais vous donner plein d'éléments, si cela vous intéresse.
On a la volonté de le faire encore plus fortement dans le 12e arrondissement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Comushian."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vous remercie, madame la maire. C'était juste pour dire que nous soutenions également ce vœu porté par l'ensemble de la majorité et que nous sommes très fiers de cette politique du logement à Paris, qui a pour objectif de permettre à des Parisiens de pouvoir rester travailler et vivre à Paris, et que cette politique est incarnée par Ian Brossat.
Donc, nous soutenons totalement les demandes faites dans ce vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Comushian. Je vais mettre aux voix ce vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté et je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est **favorable**. Le vœu est **adopté**	

(DELIB 12-2023-158 VOEU)

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

V122023-023 : **Vœu relatif aux moyens alloués à la lutte contre la prostitution dans le 12e arrondissement, déposé par les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen.**

Considérant les nombreuses alertes des habitant.e.s du quartier porte de Vincennes relatives à l'exaspération de supporter depuis des années les nuisances liées à la prostitution aux abords du boulevard Carnot et de l'avenue Courteline ;

Considérant que les portes d'entrée de l'école maternelle Carnot, de l'école Lamoricière, du collège Germaine Tillion, du collège Georges Leven et de la piscine Roger Le Gall se situent directement sur les rues où se développe la prostitution ;

Considérant les alertes des habitant.e.s, éducateurs.trices sportif.ve.s, enseignant.e.s du collège lycée Paul Valéry, concernant l'ancrage de la prostitution devant l'établissement, rue de la Nouvelle-Calédonie et aux abords du stade Alain Mimoun ;

Considérant les alertes des habitant.e.s et sportif.ve.s, promeneur.euse.s concernant la prostitution endémique dans le bois de Vincennes, notamment avenue de la pyramide à proximité immédiate des terrains de sports et de la carrière équestre de la plaine Saint – Hubert ;

Considérant que les élèves, les parents d'élèves, les personnels de la ville et de l'éducation nationale se retrouvent directement confrontés aux personnes prostituées sur ces voies, parfois en pleine journée ;

Considérant les courriers de signalement de ces faits de prostitution adressés à la procureure de la République et signés par la maire du 12e arrondissement de Paris Emmanuelle Pierre-Marie ainsi que les adjoint.e.s à la maire de Paris, Nicolas Nordman et Hélène Bidard, le dernier en date du 28 septembre 2022 ;

Considérant le travail de la police nationale dont les agents infligent chaque semaine de nombreuses contraventions aux clients de personnes prostituées ;

Considérant que le mois dernier un véhicule d'une prostituée a été incendié devant l'école maternelle Carnot à l'heure de la sortie des classes, mettant en danger les élèves et le personnel de la ville, ayant créé un émoi important dans le quartier et auprès des parents d'élèves ;

Considérant que même si ces incendies n'ont apparemment pas fait de victimes, cela renforce le climat de tension dans ce quartier et laisse craindre d'autres violences, notamment sur les personnes en situation de prostitution ;

Considérant que les habitant.e.s et le personnel de la ville sont fréquemment victimes de menaces par les proxénètes également présents sur la voie publique ;

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Considérant le lancement fin mai 2023 par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes d'une grande concertation ayant pour but le lancement d'une stratégie nationale de lutte contre la prostitution ;

Considérant que, suite à ce lancement, la ministre a notamment annoncé la montée en puissance des parcours de sortie de la prostitution, le retour aux dispositifs de droit commun pour un accompagnement global et la continuité de la prise en charge entre mineur.e.s et majeur.e.s ;

Considérant que les personnes prostituées sont des victimes et que ce sont les proxénètes et les réseaux internationaux de traite d'êtres humains qu'il faut condamner ;

Considérant le travail de la brigade de répression du proxénétisme et de la police judiciaire pour démanteler ces réseaux, par exemple en 2021 entre la porte de Vincennes et la porte Dorée ;

Considérant l'importance de lutter contre les réseaux de proxénétisme « de proximité » qui concernent majoritairement de jeunes filles mineures, piégées par des jeunes gens souvent issus de leur voisinage et victimes de chantage, menaces, agressions, et que ces réseaux se développent de plus en plus ;

Considérant les associations qui effectuent un travail remarquable pour accompagner les femmes et les hommes qui souhaitent se libérer de l'enfer prostitutionnel ;

Considérant la fiche action n° 10 du nouveau contrat de sécurité et de prévention du 12e arrondissement renouvelé pour 2023-2026, qui prévoit de coordonner ces associations dans la continuité des actions précédemment engagées ;

Considérant la synergie qui existe entre ces structures pour permettre un accompagnement global, notamment en termes de protection, santé et prévention ;

Considérant que ces structures attendent une réelle mise en œuvre de ce plan national de lutte contre la prostitution, et que les collectivités ont besoin du soutien de l'État pour accompagner les victimes et faire face aux problèmes liés à la prostitution dans l'espace public.

Sur proposition de Anouchka Comushian, Nicolas Bonnet-Oulaldj et Sébastien Marque, le conseil du 12e **arrondissement de Paris émet le vœu que** :

- **L'État garantisse des moyens suffisants, afin de décliner ce nouveau plan national à** l'échelle locale et de s'engager avec la préfecture de Police et les associations qui luttent **contre la prostitution pour renforcer l'accompagnement et la protection des personnes en** situation de prostitution dans notre arrondissement ;

- Une présence policière soit renforcée afin de prévenir et sa**nctionner l'achat d'actes** sexuels et de démanteler davantage de réseaux de proxénétisme ;

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

- Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e **arrondissement, propose d'émettre un avis** favorable au projet de délibération du c**onseil de Paris visé en objet, d'approuve**r le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen d'un vœu relatif aux moyens alloués à la lutte contre la prostitution dans le 12e arrondissement. Mme Comushian, je vous redonne la parole pour le présenter."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Ce vœu s'inscrit dans un contexte local tout d'abord, puisque nous pouvons toutes et tous en tant qu'élus locaux et locales être sollicités plus ou moins fréquemment sur les dangers et les nuisances liés à la prostitution dans notre arrondissement, au gré notamment des déplacements et des évolutions des réseaux de proxénétisme près des gares, sur les Maréchaux ou encore aux alentours et au sein du bois de Vincennes.
Ce vœu s'inscrit également dans un contexte national, puisqu'il y a quelques semaines à peine, notre gouvernement a réuni de nombreuses associations œuvrant auprès des personnes en situation de prostitution en France pour lancer une énième concertation qui doit déboucher sur une stratégie nationale de lutte contre la prostitution dans la continuité de la loi de pénalisation des clients datant de 2016.
Nous savons notre majorité engagée dans la lutte contre ces réseaux, et plusieurs faits en témoignent puisque l'on a vu passer des courriers adressés à la procureure de la République pour signaler certains faits alarmants et cosignés par madame la maire. Il y a également le dialogue avec les forces de l'ordre qui est maintenu par certains d'entre nous, ou encore la coordination des associations de proximités qui mènent des actions de prévention et d'accompagnement des personnes souhaitant se libérer de cet enfer prostitutionnel. Cela peut prendre la forme de maraudes, d'initiatives autour de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'apprentissage du français, de la prise en charge psychologique et de l'accompagnement social, pour donner quelques exemples.
Cependant, loin d'être résignés face à la situation de ces personnes exploitées, nous pensons que nous pouvons faire beaucoup plus et beaucoup mieux en la matière, mais certainement pas sans le soutien de l'État qui doit garantir aux collectivités les moyens suffisants pour renforcer l'accompagnement et la protection des personnes en situation de prostitution, ainsi que les moyens d'enquête et d'intervention des policiers dans notre arrondissement pour démanteler les réseaux de traite des êtres humains.
Nous espérons vraiment que ce vœu permettra d'affirmer, de réaffirmer nos engagements passés, présents et futurs et aussi d'envoyer un signal fort aux habitants et aux habitantes, aux associations engagées ainsi qu'aux victimes de cette traite.

Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Paris, vous avez demandé la parole pour une explication de vote."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12e **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues, il est arrivé à l'adjoint à la prévention et à la sécurité que je suis de soutenir devant cette assemblée divers vœux demandant au préfet de police des renforts d'effectifs par exemple pour la place Henri Frenay ou pour la Foire du Trône. D'ailleurs, ce sont souvent des vœux contre lesquels l'opposition municipale avait voté. Je n'ai donc aucun problème avec cette démarche, d'autant que comme l'a rappelé Anouchka Comushian dans sa description, nous sommes toutes et tous préoccupés par la situation évoquée par la description que vous en donnez et que l'exaspération des riverains et des établissements scolaires est totalement compréhensible face à cette situation difficile à gérer pour tous les acteurs qui s'en occupent.
Nous avons engagé depuis longtemps, dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, l'ancien comme le nouveau que nous venons de signer, le nécessaire travail partenarial concernant le phénomène prostitutionnel, car c'est un sujet qui mobilise de la porte de Vincennes jusqu'au fin fond du bois de Vincennes, si je puis dire.
Et si j'ai un reproche à faire dans la rédaction de votre vœu, c'est peut-être que cet aspect du bois de Vincennes soit assez peu pris en compte. Mais c'est vrai qu'il y a moins de riverains qui s'en plaignent, mais notre mobilisation n'y est pas moindre pour autant.
Comme ce vœu s'adresse en particulier à la police nationale, à l'État, je ne suis pas là pour m'en faire spécifiquement le défenseur, mais je vais quand même dire que sur ce sujet, des moyens sont mis. Nous travaillons très bien, même si les résultats pourraient toujours être meilleurs, avec la police, et notamment le commissaire du 12e qui est mobilisé dans le cadre de la loi abolitionniste de 2016 sur la verbalisation des clients. C'est environ une quarantaine de clients qui sont verbalisés par semaine. C'est toujours insuffisant, mais faites les multiplications.
Sur l'action de la BRP, on ne peut pas demander dans un vœu davantage de présence de la BRP. Elle est présente, mais par définition, son action n'est pas visible. Je ne vais pas décrire ici ce qui est engagé ici ou là. Elle est par nature confidentielle. On ne claironne pas les actions qui sont menées, mais des actions de démantèlement sont déjà menées. Vous rappelez qu'en 2021, à la suite d'une longue enquête, un réseau albanais avait été sinon démantelé, car les têtes de réseau sont en Albanie, mais les cadres intermédiaires proxénètes avaient été arrêtés et déférés au parquet.
Ensuite, il y a tous les autres acteurs, la police municipale qui enlève les voitures épaves, et je reviens sur la porte de Vincennes, le boulevard Carnot et le stationnement de ces voitures dans lesquelles s'exerce la prostitution. Vous connaissez le principe de l'enlèvement. Il faut d'abord constater qu'il y a a priori une voiture épave, qu'elle soit marquée et que la police nationale revienne une semaine plus tard et qu'elle n'ait pas du tout bougé pour avoir légalement le droit

de l'enlever. Ces dernières semaines, ce sont sept véhicules qui ont été concernés, qui sont remplacés, mais la police municipale procède à ces enlèvements.
Et la réponse à la question de la prostitution ne passe pas, mais nous en sommes tous conscients, uniquement par une réponse policière et répressive. Elle passe aussi par le soutien aux victimes que sont ces femmes aux mains de réseaux extrêmement violents à travers les dispositifs d'accès au droit qu'a rappelés Anouchka Comushian. Notamment dans la coordination prostitution, nous travaillons avec le Bus des femmes et la MIST qui font une action de terrain remarquable, avec pour ce qui est de l'État le Barreau de Paris solidaire qui était jusqu'à l'année dernière beaucoup plus présent dans le 20ème et un peu moins dans le 12e. On a réussi à les faire venir. Ce bus tient des permanences une à deux fois par semaine pour permettre aux prostituées d'avoir accès au droit, que ce soit sur l'apprentissage du français, etc., ou sur des initiatives de santé publique.
C'est pour cela que je ne suis pas réticent à faire des vœux à destination de la préfecture, mais pour toutes les raisons que je viens de dire, je le trouve malvenu et ce serait un peu une mauvaise manière faite au commissariat du 12e que de voter ce vœu maintenant, alors que je le sais pleinement engagé.
Et nous avons reçu il y a quelques jours avec madame la maire le nouveau commissaire du 12e, et on n'a pas eu le temps de faire le tour de tous les sujets de l'arrondissement encore, mais c'est un sujet que nous avons porté prioritairement et que le commissaire s'est engagé à surveiller toujours de près.
Je conclus en disant que tout cela est à remettre en perspective avec les nombreux débats que nous avons eus ce soir concernant la porte de Vincennes sur les interventions portées par Nicolas Rouveau, Manon Havet et avec enthousiasme par Éléonore Slama. Ce sont des actions qui auront une action, même si ce n'est pas leur but premier, sur la présence des prostituées aux alentours des établissements scolaires.
Pour les raisons que je viens d'évoquer, je vous demande plutôt de retirer votre vœu.
Si tel n'était pas le cas, j'émettrais un avis défavorable, et les élus de mon groupe aussi."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Paris. Mme Derenemesnil."

Mme Maïlys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12e arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues. Si le groupe écologiste tient fermement à la lutte contre le système prostitutionnel, ou le « système agresseur » pour emprunter les termes du juge Édouard Durand et d'Ernestine Ronai dans l'avis du Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes du 19 mars 2021, et s'inscrit résolument en cela dans le volet social du programme de sortie de la prostitution prévue par la loi du 13 avril 2016, il ne peut toutefois et en aucun cas adhérer au positionnement et prisme adopté par le groupe communiste.
D'un point de vue idéologique d'abord, ce qui est pointé dans ce vœu, ce n'est pas tant l'atteinte à la dignité humaine – rappelons que selon l'Observatoire des violences faites aux femmes, 80 à

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

90 % des personnes se prostituant sont d'origine étrangère et soumises à des réseaux se livrant à la traite des êtres humains – ou les violences subies par les victimes de ce système de domination et la pluralité des conséquences que ces violences génèrent sur leur santé physique et psychique, ou encore la précarité de ces femmes souvent mineures en situation de handicap ou polytraumatisées, mais c'est bien la nuisance que ces personnes sont supposées générer que vous pointez dans ce vœu.
D'un point de vue plus pratique ensuite, aucun hommage n'est rendu à l'important travail pluridisciplinaire que rappelait mon collègue et qui est mené dans le quartier de la porte de Vincennes, qui réunit associations, Barreau de Paris, forces de l'ordre, hôpital, mais également riverains et riveraines mobilisés et sensibilisés. À ce sujet, le précédent commissaire de l'arrondissement avait précisé à l'occasion du CICA du 8 novembre que l'arrondissement était sûr, stable. Sur la situation prostitutionnelle, il saluait la bonne intelligence qui existe entre la mairie et le commissariat.
La solution que vous proposez : augmenter la répression par la présence policière et les refouler plus loin, ce qui est incontestablement le gage d'une plus grande précarité, d'un plus grand isolement et d'une plus grande vulnérabilité face aux réseaux, ce dont témoignent les événements récents de la ville de Lyon et l'expulsion des prostituées de Gerland.
C'est pourquoi, même si nous nous rejoignons sur l'insuffisance des moyens alloués par le gouvernement et constatée par l'avis du Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes susmentionné, les divergences dans l'appréhension du phénomène et la réponse sécuritaire ne peuvent que nous conduire à voter contre ce vœu.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Derenemesnil. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Notre groupe a écouté avec intérêt les réponses faites par M. Paris. Nous sommes extrêmement surpris de ce rapport satisfait de ce qui se passe. Vous avez pointé des éléments. Vous demandez de la mansuétude parce qu'un nouveau commissaire vient d'arriver. Nous avons quand même une continuité du service public et les actions passées doivent être continues.
Vous avez par ailleurs expliqué qu'avec les améliorations qu'il va y avoir, tout va aller bien, très bien ou beaucoup mieux. Malheureusement, le temps de nuisances que vivent les riverains est quotidien. Les riverains et les enfants sont confrontés à ces prostituées qui sont dans un état parfois dramatique, sous l'emprise de substances psychotropes, et ne sont pas de nature à rassurer ni à lénifier le quartier.
Vous n'évoquez pas dans vos remarques ce problème de traite humaine. Vous parlez des proxénètes, mais on n'est plus dans le monde des proxénètes aujourd'hui, M. Paris. On est dans le monde du dealer. Les prostituées aujourd'hui n'ont plus le proxénète qu'on connaissait il y a

fort longtemps, époque que vous n'avez peut-être pas connue. Mais ce sont de jeunes femmes sous l'emprise de drogues très dures, sinon elles ne pourraient pas aller travailler.
Quand vous dites qu'il y a 40 verbalisations par semaine, c'est ridicule au regard de ce que cela véhicule comme trafic et transit sur ces secteurs. Ces femmes sont des victimes, bien sûr. Il faut les en sortir, mais ce n'est pas en verbalisant 40 personnes qu'elles vont arrêter d'être dans ces conditions.
Je suis extrêmement surprise, car je ne lis pas dans vos commentaires, dans votre satisfecit, une vraie défense des femmes. Les femmes, quelle que soit leur condition, leur situation, les aléas de leur vie, doivent être défendues par les pouvoirs publics. Leur situation met en danger aussi d'autres femmes sur ces secteurs. Je ne vous comprends pas du tout.
Notre groupe va voter des deux mains et des deux pieds ce vœu. C'est ce qu'on avait à dire, mais on a encore plein de choses à dire."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Les explications de vote, c'est minute pour l'ensemble des groupes. Je mets aux voix le vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc rejeté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs	
Pour : 08	Contre : 21
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-159 VOEU).

CONSEIL DU 12e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Q122023-010 : Question orale de Matthieu Seingier et des élus du groupe Changer Paris du 12e, **relative à l'**aménagement de la rue Brèche-aux-Loups.

Madame la maire,

La rue de la Brèche-aux-Loups a été « piétonnisée » en 2020, dans le cadre du dispositif « rues aux écoles ».

D'autres aménagements ont ensuite été décidés au printemps 2022 (cf. la réunion publique du 19 avril 2022), spécifiquement au niveau du tronçon de la rue de la Brèche-aux-Loups, entre la Durance et la rue de la Lancette.

Ils ont été achevés récemment et inaugurés le 10 juin 2023.

Ces aménagements suscitent cependant encore des questionnements légitimes de riverains et particulièrement :

- La complication du ramassage des ordures ménagères, qui interdit aux habitants de laisser les conteneurs à proximité immédiate de leur immeuble, ce qui entraîne une inégalité au service public (et un surcroît de travail pour des métiers pénibles dès lors que cette tâche est souvent déléguée à des sociétés spécialisées ou aux gardiens et gardiennes d'immeuble) ;

- La garantie d'entretien des aménagements, notamment pour prémunir du détournement en litières à déjections canines ;

- Prévention contre les attroupements engendrant les nuisances sonores en journée et la nuit.

Nous vous remercions de vos réponses.

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs, nous terminons cette séance par trois questions orales. La première est de M. Seingier et du groupe Changer Paris, relative à l'aménagement de la rue de la Brèche-aux-Loups. M. Seingier, c'est à vous."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Vous avez tous eu la question. Je rappelle que la Brèche-aux-Loups a été piétonnisée en 2020 dans le cadre du dispositif « rue aux écoles » et que d'autres aménagements ont ensuite été décidés au printemps 2022, notamment présentés lors d'une réunion publique du 19 avril

spécifiquement au niveau du tronçon Brèche-aux-Loups entre la rue de la Durance et la rue de la Lancette. Ils ont été récemment inaugurés le 10 janvier 2023.
Il y a encore des questionnements qui se posent, notamment de la part de riverains et de différentes associations, je précise. Il y a eu des améliorations puisqu'au départ, il y avait des cadenas qui fermaient l'accès. Heureusement, ces cadenas ont été retirés puisque les gens habitant cette rue ne pouvaient même plus y accéder, pour des raisons exceptionnelles, en voiture. Des artisans qui devaient travailler ne pouvaient plus passer. Même les éboueurs, parfois, perdaient les clés. C'est une bonne chose d'avoir enlevé ces cadenas.
Cependant, il y a quelques points qui ne sont pas nombreux, notamment le choix du revêtement. Cette rue a un problème puisqu'elle garde les déjections canines. Malgré l'énorme orage et la pluie abondante qui s'y est écoulée, on a encore des traces. Je pense que le revêtement est un souci, puisqu'il garde des traces inadmissibles.
Il y a un problème d'attroupement. Les gens ont gagné la paix sur le bruit des véhicules, en revanche, il y a un problème d'attroupement.
Il y a un problème de vélos qui descendent trop rapidement à ce niveau-là et il y a toujours des complications du ramassage des ordures ménagères, mais je l'ai décrit dans mon vœu.
C'est pour que vous puissiez nous éclairer sur ces petites remarques et questionnements légitimes des riverains que nous vous interrogeons aujourd'hui. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. M. Teisseire pour vous répondre."

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, M. Seingier. Vous l'avez exprimé dans votre question orale, samedi 10 juin, la maire du 12e arrondissement Emmanuelle Pierre-Marie, accompagnée d'élus de la ville de Paris et du 12e ont inauguré cette « rue aux enfants », et ce fut un beau succès avec du soleil, des jeux et des rires d'enfants.
Mais pour répondre précisément à vos questions, sachez que je suis tout d'abord surpris par la fausse information que vous véhiculez liée à l'interdiction qui serait faite aux habitants et aux habitantes de sortir leur bac devant leur immeuble. Cela a été le cas uniquement durant la période des travaux. Il est vrai que durant ceux-ci, de façon exceptionnelle, il était demandé aux habitants et aux habitantes de présenter leur bac au débouché de la voie afin de garantir le ramassage des ordures. Depuis, la consigne pour les équipages de la DPE est de collecter en circulant dans la voie pour que tous les immeubles puissent être collectés devant chez eux. Si, pour une raison quelconque et exceptionnelle, les ripeurs ne peuvent entrer dans la voie, ceux-ci ont pour consigne d'aller chercher les bacs puis de les ramener devant les immeubles. Toutefois, à la suite de votre interpellation, un rappel a été effectué auprès des équipes en leur demandant

une rigueur sans faille afin de garantir de bonnes conditions de travail aux gardiennes et gardiens de cette rue.
Concernant l'entretien des aménagements, une présence très régulière des services de la DEVE sur les parties plantées est assurée. Cependant, des barrières hautes n'ont pas été envisagées, car l'usage démontre que c'est aussi lors de l'installation de telles fermetures que des plantations deviennent de véritables litières. En revanche, des panonceaux d'interdiction formelle de présence de chiens sur celles-ci vont être installés et scellés au sol. La police municipale pourra verbaliser le cas échéant les contrevenants.
Concernant les craintes d'attroupements bruyants, le secteur est déjà fortement couvert par un relais entre notre DPMP et la police nationale. D'ailleurs, ces craintes ne sont pas pour le moment avérées, selon les retours de la DPMP. Nous avons cependant d'ores et déjà demandé à la police municipale une vigilance supplémentaire et accrue, surtout dans les premiers temps de réouverture de la rue, et nous sommes disposés à vous en donner des retours pour la suite.
Vous avez ajouté, en dehors de votre question orale, une histoire de revêtement. C'est un revêtement très clair et lisse qui a été posé, pour éviter ce que vous dites. Je rappelle que c'est une « rue aux enfants ». Elle voit donc passer et jouer nombre d'entre eux. Laissons-les vivre leur vie d'enfant."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup."

Q122023-011 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus du groupe Changer Paris du 12e**, relative à l'occupation de la zone de voirie 22 rue Gabriel Lamé.**

Madame la maire,

L'ancien bâtiment dit «école dite provisoire de la rue Gabriel Lamé» est utilisé pour réaliser des activités réservées à des associations engagées.

Cependant, la cour devrait être libérée et les grilles qui empiètent sur la zone de voirie supprimées.

Pourriez-vous clarifier cette situation en vous fondant sur la norme et le droit et trouver une solution conforme aux souhaits de l'aménageur, tels qu'ils avaient été prévus à l'origine et rendre la cour au public ?

En vous remerciant de vos réponses.

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous en venons à la question de Mme Atlan-Tapiero et du groupe Changer Paris relative à l'occupation de la zone de voirie 22 rue Gabriel Lamé."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. L'ancien bâtiment dit « école provisoire de la rue Gabriel Lamé » est utilisé depuis un certain temps maintenant et de nombreuses années pour réaliser des activités confiées à des associations dites engagées.
D'après l'aménageur, tel que les choses avaient été conçues par la SEMAEST, cette cour qui devait servir d'école provisoire devait ensuite être libérée. Aujourd'hui, cette cour est toujours présente. Les grilles qui l'entourent empiètent sur la zone de voirie. Nous supposons qu'elles auraient dû être supprimées.
Pourriez-vous clarifier cette situation sur la norme et le droit considérant que ce bâtiment semble être passé de provisoire à pérenne ? Pourriez-vous trouver une solution conforme aux souhaits de l'aménageur au départ, tels qu'ils avaient été prévus au public, ou alors rendre la cour au public ?
Nous vous remercions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Atlan-Tapiero. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement. Comme vous le rappelez avec cette question orale, et je vous en remercie, la cour de l'espace Gabriel Lamé est vouée à être transformée et sera bel et bien rendue au public à l'horizon du printemps 2025.
Ce projet de transformation de la cour de l'école Gabriel Lamé est un projet structurant de notre mandature. Notre équipe municipale, moi-même en tant que maire, Emmanuel Grégoire en tant que premier adjoint, et Jeanne Dallot, en tant que maire du quartier, nous sommes engagés à avoir un projet de grande ampleur.
Je rappelle cet engagement de la campagne municipale. « La cour sera débitumée pour accueillir un nouveau jardin public et un jardin partagé. » Je suis ravie de pouvoir vous annoncer ce soir que nous avançons à grands pas sur ce projet, un projet sur lequel les services travaillent activement et qui est tout à fait enthousiasmant.
Notre ambition et notre exigence nous ont amenés à faire travailler les services sur plusieurs copies, dont le résultat devient enfin satisfaisant, voire bluffant. En lieu et place de la cour actuelle, c'est un espace vert qui sera créé, très exactement un jardin de près de 1 000 m². La cour actuelle fait 700 m², mais c'est en créant une extension sur l'espace public que nous pourrons optimiser l'espace et être en mesure de livrer un nouveau jardin de 1 000 m² au cœur du quartier de Bercy. 75 % du jardin pourraient être dévolus à des espaces végétalisés, avec notamment 300 m² de pelouses, 100 m² de bosquets et d'arbustes et 100 m² dévolus à un jardin partagé qui verra le jour. Il devrait accueillir un espace de convivialité de 60 m² au fond du jardin et un espace central à la

croisée des quatre allées. Je tiens à ce que ce jardin puisse bénéficier d'un accès à l'eau pour l'entretien, mais également les usagères et usagers du jardin. Il pourra ainsi accueillir une fontaine à boire dans l'objectif de rafraîchir davantage notre ville et de donner un meilleur accès aux habitants et habitantes du 12e à des points d'eau accessibles dans notre espace public. Vous savez que, dès que nous intervenons sur l'espace public et formons un jardin, nous mettons systématiquement un point d'eau.
Nous avons bien en tête la nécessité de faire cohabiter ce nouveau jardin avec le traditionnel marché des Pays de l'Aveyron. Je fais un clin d'œil à mon premier adjoint qui anime aussi le quartier chaque année pendant ce week-end si festif du début du mois d'octobre.
Au printemps 2025, ce jardin sera ainsi largement rendu au public, comme vous le formulez dans votre question orale et comme nous le souhaitons conjointement, Mme Atlan-Tapiero. Je vous remercie."

Q122023-012 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus du groupe Changer Paris du 12e, relative à la situation de la place Henri Frenay.

Madame la maire,

Notre groupe vous a alerté sans relâche sur les nuisances persistantes subies par les riverains de la place Henri Frenay.

Ces derniers jours, les médias se sont emparés de cette problématique et les riverains ont organisé un rassemblement devant le commissariat central de notre arrondissement le 5 juin et un autre devant la mairie le 19 juin dernier.

Une rencontre avec le commissaire a eu lieu le 13 juin en réponse à la demande des collectifs réunis le 5 juin.

Depuis ce rassemblement, une présence policière est constatée, ce qui a pour effet d'apporter un peu de sérénité sur cette place, tant que les forces de sécurité sont sur place et le préfet de police de Paris s'est déplacé personnellement le 13 juin 2023.

La propreté a été relativement améliorée.

Les riverains demeurent mobilisés pour un cadre de vie apaisé et persistent à réclamer la fermeture des coursives, surtout le déplacement des distributions alimentaires faites sans grand respect de la charte de distribution, l'arrêt de la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que la vente nocturne d'alcool.

Ils espèrent ne plus avoir à être confrontés quotidiennement aux personnes ivres ou sous emprise de substances illégales.

La configuration de cette place amplifie les bruits, ce qui nuit au sommeil des riverains et à leur tranquillité.

Les riverains attendent l'installation d'un point Police sur zone afin de remédier à ces difficultés. Seriez-vous d'accord pour soutenir la demande d'arrêté préfectoral d'interdiction de distribution d'aide alimentaire sur cette place ?

Quelle est votre influence sur la RIVP afin qu'elle procède à la fermeture des coursives comme promis depuis des mois ?

Quels investissements particuliers ont-ils été fléchés dans le projet « *embellir ma rue* », annoncé dans la presse, pour réaliser des aménagements sur cette place ?

Nous vous remercions de vos réponses.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous terminons avec la question de Mme Atlan-Tapiero et du groupe Changer Paris relative à la situation de la place Henri Frenay. Mme Atlan-Tapiero, vous avez la parole."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Notre groupe vous alerte sans relâche sur les nuisances persistantes subies par les riverains de la place Henri Frenay.
Ces derniers jours, les médias se sont emparés de cette problématique et les riverains ont organisé un rassemblement devant le commissariat central de notre arrondissement le 5 juin et un autre devant la mairie hier soir. Une rencontre avec le commissaire a eu lieu le 13 juin en réponse à la demande des collectifs qui s'étaient réunis le 5.
Depuis ce rassemblement, une présence policière est clairement constatée, ce qui a pour effet d'apporter un peu de sérénité sur cette place, mais cette sérénité ne dure que tant que les forces de sécurité sont sur place. Le préfet de Paris s'est déplacé personnellement le 13 juin. La propreté a été relativement améliorée.
Les riverains demeurent pourtant mobilisés, car c'est très précaire. Ils sont mobilisés pour un cadre de vie apaisé et persistent à réclamer la fermeture des coursives, surtout le déplacement des distributions alimentaires qui sont faites sans respect de la charte de distribution que vous aviez rappelée dernièrement, et notamment lors du CICA, l'arrêt aussi de la consommation d'alcool sur la voie publique, ainsi que la vente nocturne d'alcool et de drogue. Les riverains espèrent ne plus avoir à être confrontés quotidiennement aux personnes ivres ou sous emprise de substances illégales dans des situations parfois très critiques et difficiles à assumer, surtout quand on a de jeunes enfants.
La configuration de cette place amplifie tous les bruits, ce qui nuit au sommeil des riverains et à leur tranquillité, parfois même à leur santé. Les riverains attendent et espèrent l'installation d'un point de police sur zone afin de remédier à ces difficultés.

Seriez-vous d'accord pour soutenir la demande d'arrêté préfectoral d'interdiction de distributions d'aide alimentaire sur cette place, qui est la porte de sortie et d'entrée de la Gare de Lyon ? À l'approche des Jeux olympiques, je ne suis pas certaine que ce soit tout à fait souhaitable qu'elles restent ici et dans ces conditions, dans la mesure où ces personnes qui ont besoin d'être nourries pourraient l'être dans un cadre plus respectueux de chacun, peut-être plus au calme ou dans une zone fermée.
Ensuite, nous voudrions savoir quelle est votre influence sur la RIVP pour qu'elle procède enfin à la fermeture des coursives, comme c'est promis depuis des mois.
Et nous voudrions savoir quels investissements ont été particulièrement fléchés dans le projet non pas « embellir ma rue », mais « embellir notre quartier », comme cela a été annoncé par la presse, pour réaliser des aménagements sur cette place, car lors de la réunion publique, vous aviez précisé que la place n'était pas concernée.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Atlan-Tapiero. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, vous me redonnez ici l'occasion de rappeler tous les moyens déployés par la ville et nos services sur la place Henri Frenay, ainsi que l'important travail que nous y menons avec nos partenaires.
Cette place fait l'objet de notre attention quotidienne depuis plusieurs années, et nous n'avons pas attendu que les riverains et les riveraines se mobilisent ces dernières semaines pour y déployer d'importants moyens. S'ils peuvent paraître insuffisants aux yeux de certaines et certains, c'est parce que, quoi que nous fassions, ce site reste et restera un abord de gare avec l'intensité des sollicitations et usages que cela implique.
Nos services de propreté, vous l'avez rappelé, Mme Atlan-Tapiero, y interviennent quotidiennement. Je vous remercie de souligner les efforts effectués et l'amélioration de la propreté. J'en profite pour aussi remercier les équipes à pied d'œuvre. Ils y font chaque jour deux passages, l'un manuel dès 6 h 30, avant d'y revenir avec des machines lavantes vers 8 h la semaine et 9 h le week-end afin de respecter la tranquillité des riveraines et des riverains. Un nettoyage quotidien à l'eau froide vient s'ajouter et un prestataire complète ces interventions avec un passage à l'eau chaude et avec un engin spécifique permettant de nettoyer sous les arcades au moins deux fois par semaine, et davantage lorsqu'un besoin est identifié. Des opérations « grandes lessives » sont dorénavant organisées sur la place et à ses abords à fréquence trimestrielle. La dernière a eu lieu le 16 mars et la prochaine sera le 13 juillet.
La sécurisation de l'espace public et la tranquillité pour les riveraines et les riverains sont nos priorités, je le rappelle. Nous vous avions présenté avec le commissaire central, à l'occasion du CICA le 6 mars dernier, tout ce que nous mettons en place, le travail partenarial entre notre police municipale et la police nationale. Nous l'avons réaffirmé la semaine dernière, vous l'avez rappelé, lors d'un déplacement sur site avec le préfet de police de Paris où j'étais moi-même, ainsi qu'Emmanuel Grégoire. Les effectifs de police municipale et la police nationale interviennent quotidiennement sur la place avec des verbalisations et des évictions fréquentes des personnes provoquant des nuisances. Nous avons obtenu de la préfecture de police des arrêtés interdisant la vente à emporter et la consommation d'alcool sur cette place. Des passages quotidiens de

médiateurs sont également assurés en fin d'après-midi, et nos effectifs de police municipale interviennent selon leurs moyens et compétences.
Nous sommes engagés à garantir un meilleur cadre de vie pour les riveraines et riverains, tout en ayant à cœur de préserver les actions de solidarité. Les équipes de maraudes et d'interventions sociales travaillent auprès des publics précaires pour les accompagner ou leur proposer un hébergement. Je rappelle l'objectif initial. Il en va de même des distributions alimentaires organisées à destination des personnes en situation de très grande précarité. Nous travaillons avec nos services, la Fédération des acteurs de la solidarité et le commissariat central du 12e arrondissement, à recenser les associations et collectifs plus informels qui interviennent et les sensibiliser au respect des règles en vigueur pour préserver le cadre de vie des riveraines et riverains. Dans le même sens, nous les invitons toujours à s'orienter vers d'autres lieux à proximité, comme vers la rue Roland Barthes.
Malgré tous ces moyens et efforts, quelques mésusages ou nuisances restent associés à la situation de la place et à sa configuration architecturale. C'est la raison pour laquelle nous voulons pouvoir intervenir sur l'aménagement de la place. Nous avons été très clairs sur ce point lors de la restitution de la concertation sur l'opération « embellir votre quartier Aligre-Gare de Lyon » le 22 septembre 2022. Nous avons annoncé la provision de 300 000 euros pour servir aux études sur la place Henri Frenay. Les habitantes et habitants du quartier avaient bien compris que l'enveloppe globale d'« embellir votre quartier » destinée à bénéficier à tout le quartier pour le transformer, l'apaiser et le végétaliser ne pouvait être intégralement dédiée à la place Henri Frenay. C'était aussi ce pourquoi nous nous sommes retrouvés avec certaines et certains élus ici présents, des adjoints à la maire de Paris, des responsables de nos services et des partenaires – la SNCF, la RIVP, le commissaire, les associations et les commerçantes et commerçants – sur cette place en novembre dernier pour échanger sur ses usages et problématiques. À la suite des demandes exprimées à cette occasion, les bacs qui pouvaient générer des mésusages ont été retirés et nous avons permis le développement d'usages positifs sur la place avec l'installation d'une Ludomouv pendant les vacances scolaires ou l'accueil du forum santé du Relais 59 début juin.
De même, nous avons entendu les demandes de certains riverains et riveraines parfois relayées par l'opposition municipale pour expérimenter des aménagements. La première expérimentation interviendra dès cet été avec l'installation d'une ombrière saisonnière sur la place. Depuis cette visite, nous avons également pu faire réaliser sur ce premier semestre 2023 par les services d'aménagement des grands projets de la ville de Paris un diagnostic d'usages.
Cette objectivation du fonctionnement de la place est pour nous un préalable nécessaire à l'élaboration d'un nouveau projet d'aménagement qui permettra de trouver des solutions que je souhaite pérennes, d'apaisement et d'embellissement de cette place, pour la rafraîchir en été et surtout casser l'effet de réverbération sonore qu'elle suscite. Ce diagnostic devra être complété par d'autres études, notamment sur l'acoustique. Nos services travaillent à les faire réaliser dans les meilleurs délais. Les riveraines et riverains et les acteurs de la place Henri Frenay doivent être au cœur d'un futur projet de réaménagement. C'est notamment le cas de la RIVP et de la SNCF. Nous ne ferons rien sans elles et sans eux. Pour cela, nous reviendrons vers vous à la rentrée pour vous préciser les étapes et la méthode à suivre au cours des prochains mois.
Je vous remercie. Voulez-vous reprendre la parole ?"

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Oui. Je vous remercie de l'ensemble de ces réponses. Bien évidemment, nous resterons très attentifs à l'évolution, car c'est une difficulté sur l'arrondissement.
Je me souviens, à une époque, on a eu de gros problèmes aussi lorsqu'il y avait les skateurs qui faisaient un bruit terrifiant. Cette place, du fait de sa configuration, d'entrée de jeu, a toujours posé un problème. Mais là, on a quand même des nuisances extrêmement importantes. Pour être allée sur cette place à 10 h du matin, on croise déjà des gens très fortement alcoolisés. Quand vous sortez de la gare, ce n'est pas très rassurant de se retrouver dans ce contexte.
En tout cas, je vous remercie de ces réponses et nous serons avec vous main dans la main dans cette rénovation, dès lors qu'on en saura un peu plus. Merci beaucoup."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je vous assure de tout mon soutien et toute mon énergie pour y arriver ensemble.

Mesdames et messieurs, nous venons d'apprendre le décès de Raphaël Greck, et je vais laisser la parole à Pierrick Paris pour lui rendre hommage, puisqu'il a été élu de cet arrondissement."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, madame la maire. Pendant ce conseil d'arrondissement, nous avons appris avec une grande tristesse la disparition de Raphaël Greck qui fut élu de cet arrondissement de 2008 à 2014.
Raphaël Greck était né en 1951 à Bône, aujourd'hui Annaba, dans le nord de l'Algérie, à une centaine de kilomètres de la frontière tunisienne, d'un père d'origine maltaise au sein de ce petit peuple, et je le dis avec beaucoup de sympathie, des Français d'Algérie qui ne venaient pas seulement des pieds-noirs d'Alsace, mais qui venaient aussi de toutes les rives de la Méditerranée, d'Espagne, comme chacun sait, mais aussi de Malte. C'était le cas de la famille de Raphaël Greck.
En 1962, il fait partie du million de rapatriés qui rejoignent la métropole. Son père, agent EDF, trouve un emploi dans le Val-d'Oise. Raphaël alors très jeune y fait l'épreuve du racisme, voire de la haine, dans une France troublée par l'après-guerre d'Algérie. Dans la cour de récréation, on peste, voire on bat, ces rapatriés qui viennent manger le pain des Français de métropole, voire qui ont exploité, qui ont fait suer le burnous, alors que, comme je le rappelle, la famille de Raphaël Greck était loin de faire partie des grands colons de l'époque.
Après le certif, c'est le travail. La majorité de sa carrière, Raphaël Greck la fera dans l'assurance, d'abord à l'UAP puis à AXA, comme gestionnaire de paye. Sur les dernières années de sa carrière, il sera un délégué CGT infatigable. Il me racontait souvent les discussions qu'il avait avec une direction un peu rude chez AXA au cours de ses dernières années d'exercice professionnel.
Et puis, Raphaël Greck, pour celles et ceux qui l'ont connu, c'est d'abord un militant. Délégué syndical au sein de son entreprise, mais pour nous, un militant PS qui avait adhéré après Épinay, ce qui faisait sûrement de lui, cher Mathieu Delmestre, aujourd'hui le plus ancien militant de cette section du 12e arrondissement, puisqu'il a toujours vécu quasiment dans le 12e arrondissement.

C'est l'époque du CERES avec Jean-Pierre Chevènement et Georges Sarre. C'est la fraternité des campagnes de Philippe Farine et Stélio Farandjis, et tous ceux qui ont connu Raphaël Greck savent à quel point il aimait militer. C'était, je le rappelle aussi à l'ensemble de la majorité municipale, à ces militants que nous devons les succès du lendemain, car c'était une époque où on militait à un moment où Paris semblait pour toujours inaccessible à la gauche.
Il y a une petite infidélité au Parti socialiste dans les années 90, lorsqu'il suit Jean-Pierre Chevènement qui vient de créer le MRC, mais son vieil ami Philippe Farine le convaincra finalement de rejoindre la vieille maison et il sera à nos côtés.
C'est là que j'ai commencé à le connaître, pendant les municipales de 2001 qui ont permis la victoire de Bertrand Delanoë à Paris et de son amie Michèle Blumenthal dans le 12earrondissement. Je peux témoigner qu'il n'a pas compté ses heures pour y contribuer.
Au début des années 2000, il fonde dans le 12e une association, Le 12e Art, qu'il porte à bout de bras. Bien que ce soit une petite association, on le voyait souvent. Il avait le talent pour dénicher des guides conférenciers pour faire découvrir aux habitants le quartier. Il habitait du côté de Michel Bizot. Souvent, ils étaient plusieurs dizaines, beaucoup plus nombreux que ce que la structure de l'association pouvait se laisser supposer, à suivre les conférences dans le 12e ou dans Paris.
En 2008, il est élu conseiller d'arrondissement. Michèle Blumenthal le chargera de la propreté. Chacun sait aussi, ceux qui l'ont connu, les plus anciens, les militants, les élus de la majorité comme de l'opposition, à quel point il était impliqué dans cette mission et à quel point il a aimé effectuer son mandat d'élu.
Voilà brièvement, et de mémoire, peut-être qu'il y a quelques imprécisions, l'hommage que je voulais rendre à Raphaël Greck.
L'arrondissement perd un élu qui a été engagé pleinement dans son mandat. Le Parti socialiste en général et la section du 12e en particulier perdent un militant fidèle et inlassable.
À titre personnel, j'ai perdu un ami.
Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Grégoire. Le conseil d'arrondissement a commencé avec beaucoup d'émotion et finit avec beaucoup d'émotion. C'est pour moi difficile de terminer.

Mesdames et messieurs, nous en avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie de votre présence ce soir et pour le bon déroulement de nos échanges pour faire vivre ici notre assemblée et la démocratie de proximité.

Notre prochain conseil est prévu le mardi 19 septembre 2023 à 19 h 00 dans cette même salle.

Je remercie tout particulièrement bien évidemment, comme à chaque fois, les services, la direction générale des services et mon cabinet. Je pense qu'on peut les applaudir, car ils effectuent en un temps record un travail exceptionnel. Merci beaucoup.

Séance du mardi 20 juin 2023 – 19 h

Je vous souhaite d'excellentes vacances, qu'elles soient ressourçantes, et d'abord une très belle soirée. Je souhaite vous retrouver dans les événements qui vont suivre, les festivités jusqu'au mois de juillet. Sinon, au plaisir de vous revoir en pleine forme à la rentrée. Merci beaucoup. Merci à vous, et encore merci de tous vos mots de ce soir. Au revoir."

La séance est levée à 22 h 00.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.